Nations Unies S/PV.3641



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3641e séance

Vendredi 15 mars 1996, à 10 h 30

New York

Présidente :	M. Legwaila	(Botswana)
Membres :	Allemagne	M. Eitel
	Chili	M. Somavía
	Chine	M. Wang Xuexian
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Mano Queta
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wisnumurti
	Italie	M. Ferrarin
	Pologne	M. Wlosowicz
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall

Ordre du jour

La situation en Somalie

96-85295 (F)



La séance est ouverte à 11 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de Djibouti, de l'Éthiopie, de la Guinée, de l'Inde, de la Jordanie, du Kenya, du Maroc, du Pakistan, du Rwanda, du Swaziland et de la Tunisie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président M. Lamamra (Algérie), M. Dorani (Djibouti), M. Eteffa (Éthiopie), Mme Camara (Guinée), M. Shah (Inde), M. Abu-Nimah (Jordanie), M. Owade (Kenya), M. Snoussi (Maroc), M. Kamal (Pakistan), M. Bakuramutsa (Rwanda), M. Dlamini (Swaziland) et M. Abdellah (Tunisie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

M. Ferrarin (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Chypre, la République tchèque, la Hongrie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie s'associent à cette déclaration.

Pour commencer, nous tenons à féliciter le Président du Conseil de sécurité d'avoir programmé cette séance à participation non limitée, qui contribuera à maintenir l'attention de la communauté internationale fixée sur la situation en Somalie. Nous espérons que le message clair qui se dégage de la réunion d'aujourd'hui parviendra aux dirigeants somaliens, qui sont responsables de la situation confuse et anarchique qui caractérise aujourd'hui la Somalie, ou plutôt ce qu'il en reste.

Le monde s'est rapetissé grâce aux progrès technologiques extraordinaires qui ont réduit les distances entre les pays et accru la compréhension mutuelle entre les peuples. En dépit de ces progrès, la Somalie semble avoir pris la direction opposée, et elle est en train de régresser lentement vers le sous-développement politique et social qui, espérions-nous, appartenait au passé. Ce coin de l'Afrique est plongé dans une lutte politique apparemment sans fin, dont les principaux facteurs sont les rivalités individuelles et claniques, le banditisme et le recours à la violence. Tout cela a lieu alors que la population est abandonnée à ses souffrances.

Aujourd'hui, la Somalie est un pays qui n'a même pas un semblant de pouvoir central. Dans l'introduction à un «Livre bleu» paru récemment et intitulé «Les Nations Unies et la Somalie, 1992-1996», le Secrétaire général attire l'attention sur la notion d'«État perdu». Un pays qui a perdu son gouvernement, souligne-t-il, compromet sa place en tant que membre de la communauté internationale. L'absence d'un gouvernement représentatif empêche la Somalie, entre autres choses, de bénéficier du financement prévu par la Convention de Lomé. De ce fait, il est impossible de mettre en oeuvre un plan de redressement de l'industrie, de l'agriculture et de l'élevage. Cela empêche également la fourniture de l'aide humanitaire à une plus large échelle.

Il y a près d'un an, l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) prenait fin. L'Opération a coûté la vie à 137 personnes chargées du maintien de la paix ainsi qu'à de nombreuses personnes chargées des secours. Depuis lors, plusieurs membres du personnel international sont morts de façon violente, ce qui a entraîné une réduction considérable des opérations d'aide humanitaire. Toutefois, la situation politique dans le pays n'a pas changé. Avec, en toile de fond, la poursuite des combats entre les seigneurs de la guerre, il y a une limite à ce que peut faire la communauté internationale. Nous tenons ici à souligner que les objectifs des Nations Unies en Somalie ont été fondamentalement compromis par le manque de progrès dans le processus de paix et de réconciliation nationale, et en particulier par le manque de coopération suffisante de la part des parties somaliennes. Comme l'a dit maintes fois le Conseil de sécurité, c'est aux dirigeants et au peuple somaliens qu'incombe en fin de compte la responsabilité d'arriver à la réconciliation nationale et de rétablir la paix. La situation

semble particulièrement critique dans la capitale, où, à l'accroissement des activités criminelles, vient s'ajouter la fermeture du port et de l'aéroport, ce qui engendre une paralysie de l'activité commerciale.

Comme nous venons de le voir, la situation n'est guère rassurante, et les conditions de sécurité empirent. Il y a des signes d'un éventuel élargissement des activités des bandes armées et d'une reprise des combats à grande échelle. Dans ce contexte, le risque de dégradation graduelle de la situation alimentaire et sanitaire est grand. Nous recevons déjà des rapports faisant état de malnutrition, en particulier parmi les enfants, et de l'apparition d'une épidémie de choléra potentiellement dangereuse.

L'Union européenne est vivement préoccupée par cette spirale de violence apparemment sans fin à laquelle la Somalie est en proie. Tout en appuyant pleinement l'appel lancé en janvier par le Conseil de sécurité aux dirigeants somaliens pour qu'ils reprennent des négociations pacifiques, nous réaffirmons l'attitude de stricte neutralité à observer à l'égard des diverses factions. L'Union européenne considère que la Somalie ne pourra occuper sa véritable place au sein de la communauté internationale que lorsqu'un gouvernement réellement représentatif de toutes les composantes du pays aura vu le jour.

L'Union européenne soutient la poursuite des activités du petit Bureau politique du Secrétaire général pour la Somalie à Nairobi. Il est juste que l'Organisation des Nations Unies soit prête à venir en aide, grâce à ses bons offices, au processus de réconciliation nationale, au cas où une ouverture se présenterait. Mais notre plus grande préoccupation, c'est la situation humanitaire de la population qui, loin des caméras de télévision, a cessé d'être payante au plan médiatique. Nous avons la responsabilité de faire en sorte que l'attention de la communauté internationale reste axée sur ce pays, afin d'empêcher la Somalie de disparaître non seulement de la scène internationale mais également de notre ordre du jour, et de devenir un véritable no man's land.

Dans cet esprit, nous réaffirmons notre conviction que les efforts déployés par les Nations Unies et les institutions internationales pour secourir la population civile doivent se poursuivre, dans les limites permises par la situation instable. Une récente mission de l'ONU a confirmé la nécessité absolue de maintenir un tel engagement. Mais pour cela, il faut pouvoir compter sur le soutien financier renouvelé des donateurs. À cet égard, nous réitérons fermement l'appel que le Conseil de sécurité a déjà lancé aux parties et aux factions somaliennes pour qu'elles ouvrent inconditionnellement le principal port de Mogadishu et d'autres installations de transport de manière à permettre la fourniture de l'aide humanitaire.

L'Union européenne, qui est l'un des principaux fournisseurs de l'aide humanitaire à la Somalie, entend poursuivre dans cette voie. Elle soutient également les organisations internationales et régionales, telles que l'Organisation de l'unité africaine, et les encourage à continuer leurs efforts pour favoriser le retour de la paix et de la stabilité en Somalie. Comme chacun sait, l'espoir est le dernier à mourir. Nous exprimons aujourd'hui l'espoir que nos appels à un rétablissement de la paix pourront être rapidement suivis d'effet et que la Somalie reviendra à des conditions de vie plus humaines et plus dignes.

M. Somavía (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de continuer de mettre en oeuvre la bonne idée de convoquer des débats élargis du Conseil de sécurité durant votre présidence. À la lumière de notre expérience des travaux du Conseil, nous pouvons affirmer qu'il est réellement très enrichissant pour nous d'entendre l'avis des délégations d'États non membres du Conseil sur les diverses questions dont nous sommes saisis. Nous pensons que cette pratique devrait être élargie de manière appropriée.

Comme c'est la première fois que le Chili intervient sur la situation en Somalie devant le Conseil, cela va me prendre un certain temps.

Selon les derniers rapports du Secrétaire général, l'on a pu constater que la situation en Somalie n'avait enregistré aucun progrès, qu'elle était difficile, confuse et frustrante. Néanmoins, on a pu éviter le pire : une guerre civile généralisée.

Je voudrais axer la première partie de ma déclaration sur un aspect qui est crucial pour un pays qui se trouve dans un contexte politique comme celui de la Somalie : je veux parler de la situation humanitaire. Les problèmes humanitaires varient d'une région à l'autre. Il y a des secteurs où les activités des missions humanitaires peuvent être menées à bien avec moins de difficultés que dans d'autres.

Mais, en général, les problèmes qui se posent sont extraordinairement complexes. Nous avons appris que la malnutrition a fait récemment son apparition dans des régions où, auparavant, la situation avait semblé s'améliorer sur ce plan-là. Le principal facteur dans cette situation est l'absence de pouvoir d'achat et le manque d'accès aux

marchés alimentaires. D'autre part, la réapparition du choléra a été l'une des grandes préoccupations. Plus de 1 800 cas de choléra ont été signalés rien qu'en février, et il est confirmé que 23 personnes en sont mortes.

Il convient de signaler que l'un des principaux facteurs qui empêchent de s'attaquer comme il se doit à ces problèmes de malnutrition et de choléra ne sont pas le manque de médicaments, mais la difficulté de transporter aliments et médicaments. Comme on sait, le port de Mogadishu est toujours fermé. L'insécurité générale qui règne dans le pays nous déconseille d'effectuer le transport par voie terrestre, mais d'utiliser plutôt la voie aérienne, ce qui, comme chacun sait, complique toute opération et en augmente le coût.

Mais nous savons que les diverses institutions des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales continuent de coopérer, avec toute l'énergie possible, pour pallier les effets des problèmes qui touchent la population somalienne, et les difficultés qu'elles rencontrent à cet égard sont énormes. Au manque de sécurité observé dans certaines régions du pays, à la cherté et aux difficultés du transport, il faut ajouter la diminution des fonds versés par les donateurs aux divers programmes humanitaires.

Ma délégation voudrait se faire l'écho de l'appel lancé par les diverses institutions au sujet de la nécessité urgente de rouvrir le port de Mogadishu pour l'acheminement de l'aide humanitaire. Si cet appel est entendu par les factions qui contrôlent le port de Mogadishu, et si elles sont disposées à l'ouvrir pour que les organisations humanitaires puissent venir au secours de leurs propres enfants, des femmes et des personnes âgées, ce serait un signe d'espoir pour l'avenir de la Somalie.

Il convient de rendre hommage à toutes les institutions et programmes d'aide humanitaire en Somalie : ceux de l'ONU et ceux du grand nombre d'organisations non gouvernementales qui, en raison de leur conviction, de leur passion et de leur foi dans les causes humanitaires sont présentes aujourd'hui en Somalie dans des conditions extraordinairement complexes.

Dans la dernière déclaration du Président du Conseil de sécurité sur cette question, nous avons souligné le courage et la bravoure avec lesquels des êtres humains travaillent aujourd'hui en Somalie, dans des conditions extrêmement difficiles. Mais nous avons également souligné une chose que je voudrais rappeler dans ce débat. À cette occasion — je fais allusion à la déclaration du 24 janvier 1996 —, nous avons dit :

> «Le Conseil de sécurité voit dans l'acheminement ininterrompu de l'assistance humanitaire un facteur décisif pour la sécurité et la stabilité générales en Somalie.» (*S/PRST/1996/4, par. 6)*

Je tiens à le signaler, car ce que nous avons dit alors c'est que la tâche humanitaire n'est pas seulement une bonne oeuvre, une tâche visant à sauver des êtres humains. C'est, dans une situation comme celle de la Somalie, une tâche qui est en plus éminemment politique, dans la mesure où elle permet de maintenir une sécurité et une stabilité que la propre situation politique du pays ne permet pas. Et le fait que le Conseil de sécurité a reconnu cette tâche, la tâche humanitaire, me paraît extraordinairement important.

Dans cette même déclaration, le Conseil a indiqué qu'il était vivement préoccupé par l'absence de progrès tangible sur la voie de la réconciliation nationale en Somalie. Cette déclaration exhorte tous les dirigeants et partis politiques somaliens de revenir à un processus de consultation et de négociation, sans exclusive et orienté vers la réconciliation nationale, en vue de la mise en place d'un gouvernement national largement représentatif.

Il est possible qu'un mois et demi ne soit pas suffisant pour obtenir un résultat quelconque. Mais la vérité, c'est que nous devons rappeler la déclaration du Président du Conseil de sécurité prononcée il y a près d'un an, le 6 avril 1995, lorsque le Conseil a évoqué l'achèvement du retrait de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II). Dans celle-ci le Conseil demandait aux parties somaliennes de s'atteler à la réconciliation nationale, au relèvement et à la reconstruction du pays, dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et du développement. La même chose avait été dite dans des résolutions précédentes.

Il est vrai que ces appels de la communauté internationale, exprimés par le biais de l'organe politique principal des Nations Unies, n'ont pas reçu de réponse de la part des dirigeants des différentes factions somaliennes. Il n'y aucun doute quant à savoir qui est responsable de ce qui se passe aujourd'hui en Somalie. Ce sont les dirigeants des factions, les dirigeants politiques, qui ne sont pas capables de faire passer les intérêts du peuple somalien avant leurs intérêts personnels et leur soif de pouvoir.

Pourquoi ne comprennent-ils pas que la communauté internationale leur demande instamment de trouver une issue pacifique qui permettrait à la Somalie de renaître?

Pourquoi ne comprennent-ils pas le tort qu'ils continuent de faire à la population de leur propre pays en empêchant le libre mouvement des personnes, des denrées alimentaires et des médicaments entre les différentes zones d'influence?

Pourquoi ne se rendent-ils pas compte qu'en persistant dans leurs attitudes dogmatiques et en recherchant avidement un plus grand pouvoir territorial ils ne font que satisfaire leurs intérêts personnels et de groupe, mais aux dépens des besoins du peuple somalien?

Le problème fondamental de la Somalie n'est pas d'avoir un système de clans et de sous-clans imposé par la division administrative centralisée qui existait auparavant dans le pays. C'est un système qui, s'il est bien géré et bien dirigé, peut apporter ordre et stabilité à un pays. Ce n'est pas le fait que la Somalie ne se conforme pas aux modèles politiques classiques auxquels la plus grande partie des pays du globe sont habitués. Ce n'est pas le fait qu'il n'existe pas de gouvernement central, ce à quoi nous sommes également habitués, bien qu'il nous est parfois difficile de comprendre qu'un pays comme la Somalie n'ait pas les mêmes caractéristiques que d'autres. Ce n'est pas cela le problème. La Somalie peut — avec sa propre structure historique précoloniale — parvenir à la stabilité. Le problème, c'est que les dirigeants politiques ne veulent ni revenir à des structures qui, par le passé, leur ont apporté la stabilité, ni accepter des méthodes de travail modernes. Ils recherchent exclusivement le pouvoir, et je crois que nous devons être extrêmement clairs à cet égard car, dans aucun autre pays, la communauté internationale n'a été disposée, dans le passé, à coopérer avec les dirigeants somaliens et à les aider à prendre eux-mêmes les décisions qui les concernent; c'est pour cela qu'ils sont des dirigeants, c'est pour cela qu'ils ont accepté de diriger leurs propres factions.

En conséquence, je voudrais, avant de terminer cette intervention, exprimer au Secrétaire général la reconnaissance du Gouvernement chilien pour toutes les mesures qu'il a prises en ce qui concerne la situation en Somalie. Nous espérons que dès que possible le Bureau politique pourra être transféré de Nairobi à Mogadishu.

D'autre part, cette réunion que nous tenons aujourd'hui et les débats à participation non limitée, sont très utiles au renforcement des travaux du Conseil. Il est de notre intérêt que, au moment opportun, le Conseil de sécurité puisse reprendre ce qui s'est dit aujourd'hui sous la forme d'une déclaration, d'une résolution ou d'autres initiatives, afin que nous soyons dûment informés de ce qui se passe en Somalie, mais également prêts à aider ce pays à revenir à la normale et à permettre à sa population, et en particulier à ses dirigeants qui aujourd'hui s'opposent à un accord, de retrouver la tranquillité d'esprit.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que je viens de recevoir des lettres des représentants de l'Ouganda et du Zimbabwe dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mukasa-Ssali (Ouganda) et M. Sengwe (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

M. Wisnumurti (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait tout d'abord dire qu'elle se félicite de la réunion du Conseil de sécurité pour un débat à participation non limitée sur la situation en Somalie afin d'explorer toutes les mesures que pourraient prendre les Nations Unies pour encourager le processus de réconciliation nationale et trouver une solution à la situation tragique qui règne dans ce pays. Cette réunion nous paraît particulièrement importante compte tenu de l'absence de progrès dans la situation politique et la détérioration des conditions humanitaires et de sécurité. Nous espérons sincèrement que les délibérations d'aujourd'hui déboucheront sur des mesures efficaces à même d'encourager et de faciliter la création d'un environnement propice au règlement pacifique de la crise.

La délégation indonésienne reste préoccupée par l'impasse où se trouve la situation en Somalie et la poursuite du conflit entre les différentes factions — situation qui continue d'affaiblir le pays. S'il est vrai qu'une guerre civile généralisée a été évitée, la situation est aujourd'hui dominée par l'instabilité politique, des conflits entre clans, le banditisme et l'anarchie générale. Par ailleurs, nous estimons que le maintien du statu quo ne peut que conduire à une généralisation des hostilités lourde de conséquences.

L'incapacité des dirigeants de toutes les factions à prendre les initiatives politiques globales en vue d'aboutir à la réconciliation nationale continue d'infliger de graves souffrances au peuple somalien. En outre, le climat d'insta-

bilité qui règne a de profondes répercussions sur les efforts déployés par la communauté internationale pour fournir une assistance humanitaire cruciale.

Nous sommes fermement convaincus qu'il incombe en dernière analyse au peuple somalien de réaliser la réconciliation nationale et de rétablir la paix. En conséquence, nous pensons qu'il faut d'urgence que toutes les factions somaliennes — en particulier leurs dirigeants — n'épargnent aucun effort pour engager des consultations générales, avec la plus large participation possible, pour éviter que la situation ne continue de se détériorer.

Nous appelons toutes les parties à oeuvrer sans relâche dans ce sens, dans un sincère esprit de compromis qui reflète les besoins et les aspirations du peuple somalien en général plutôt que leurs propres intérêts égoïstes. Ma délégation note que différentes propositions ont récemment été faites par l'Alliance pour le salut de la Somalie et l'Alliance nationale somalie en vue d'entamer le processus de réconciliation et de dialogue. Nous tenons à souligner cependant que leur contribution à une paix d'ensemble sera insuffisante tant qu'elles suivront des chemins séparés vers la paix.

Néanmoins, ma délégation estime aussi que la réaction de la communauté internationale aura un profond impact sur le processus de paix. À cet égard, ma délégation estime que la communauté internationale doit résister — comme cela est suggéré dans la résolution 954 (1994) du Conseil de sécurité et clairement énoncé dans la déclaration du Président du Conseil du 24 janvier 1996 (S/PRST/1996/4) — à la tentation de cesser de s'intéresser à la crise en Somalie. Aussi encourageons-nous l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique à poursuivre leurs efforts, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, pour réaliser une paix durable en Somalie.

Qui plus est, nous estimons que tous les États Membres, et plus particulièrement les pays voisins, doivent continuer d'appuyer tous les efforts faits par la Somalie pour parvenir à une réconciliation nationale véritable et s'abstenir de toute action susceptible d'exacerber le conflit.

Ma délégation est profondément préoccupée par la grave situation humanitaire qui est à l'origine des souffrances indicibles du peuple somalien. Il est particulièrement décourageant de noter les cas de malnutrition et de maladie dans des régions où de nets progrès avaient été enregistrés précédemment. Pour remédier à cette situation, il importe que toutes les parties prêtent immédiatement leur pleine coopération aux organisations humanitaires et à leur personnel.

À cet égard, nous appelons le peuple somalien à faire tout son possible pour empêcher les mauvais traitements et actes regrettables de harcèlement, d'enlèvement et d'assassinat dont est victime le personnel humanitaire. Nous appelons aussi les institutions des Nations Unies à redoubler d'efforts pour parvenir à une plus grande efficacité administrative et pour élaborer les mécanismes permettant de surmonter les lenteurs bureaucratiques afin que l'aide humanitaire puisse être acheminée plus rapidement.

En outre, nous sommes d'avis que la situation humanitaire continuera de se dégrader tant que le principal port maritime de Mogadishu demeurera fermé et que des mesures adéquates n'auront pas été prises pour assurer la sécurité des convois de secours humanitaires.

Ma délégation pense qu'il est urgent que la communauté internationale déploie de nouveaux efforts pour sortir de l'impasse. À cette fin, la délégation indonésienne juge le moment venu d'examiner un large éventail d'options permettant des réactions immédiates et à long terme.

L'une des options possibles consisterait à renforcer le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et à l'installer en Somalie dès que les circonstances le permettront. Le Bureau devrait avoir à sa tête un administrateur résident de haut niveau qui, non seulement informerait le Conseil de sécurité sur une base régulière et de façon précise, mais jouerait aussi le rôle de facilitateur en aidant les parties somaliennes dans leurs efforts pour parvenir à la réconciliation nationale et au règlement pacifique du conflit.

En outre, le Conseil pourrait envisager, si les conditions de sécurité le permettent, de dépêcher en Somalie une mission semblable à celle envoyée en 1994, pour que le Conseil puisse agir plus efficacement.

La délégation indonésienne espère que les mesures prises par le Conseil déboucheront sur une démarche véritablement globale de réconciliation susceptible de mener à un règlement politique durable et à la réapparition d'une société civile en Somalie. Ce n'est que lorsque ces conditions seront réunies que le processus de relèvement et de reconstruction du pays pourra être entrepris avec l'aide de la communauté internationale.

Je terminerai en disant que le peuple somalien n'a déjà que trop souffert. Nous espérons donc que, grâce à nos

délibérations aujourd'hui, un message très clair sera envoyé à toutes les parties au conflit, auxquelles nous demandons de cesser immédiatement les hostilités et de s'abstenir de toute activité qui pourrait empêcher le processus de paix d'aller de l'avant.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Nous voudrions tout d'abord dire que nous nous félicitons de la décision qu'a prise le Conseil de sécurité de tenir aujourd'hui une séance ouverte à tous pour procéder à un échange de vues sur la situation en Somalie. Nous espérons que ce débat, qui illustre bien toute l'attention accordée par la communauté internationale à ce problème, donnera une impulsion nouvelle aux efforts destinés à ramener la paix et la stabilité en Somalie.

La Russie a toujours prôné le recours aux moyens politiques pour régler la crise somalienne tout en préservant l'intégrité territoriale de la Somalie.

Nous avons à maintes reprises exprimé notre profonde préoccupation face à ce conflit qui perdure et inflige d'énormes souffrances au peuple somalien. Malheureusement, la situation en Somalie continue de se dégrader au point de glisser dans «une impasse qui décourage les énergies», comme le dit si justement le Secrétaire général (*S/1996/42, par. 37*). Les perpétuels affrontements armés entre les chefs des principales factions somaliennes font obstacle à tous les efforts politiques entrepris pour régler le conflit et aggravent encore la situation humanitaire déjà complexe, en particulier dans les zones de combats. Et il y a aussi la menace d'épidémie qui grandit.

Nous demandons instamment aux factions somaliennes de garantir la sécurité et la liberté de mouvement du personnel humanitaire et autre personnel international, d'ouvrir sans conditions le principal port maritime de Mogadishu ainsi que les autres installations de transport indispensables à l'acheminement de l'aide humanitaire.

Les événements des dernières années en Somalie ont montré que du fait de la situation politique intérieure instable et de la nature constamment fluctuante des alliances politiques et militaires, la crise en Somalie s'enracine de plus en plus. La situation là-bas est caractérisée par des affrontements visant à préserver un équilibre approximatif contre les principales parties belligérantes. Ce simple fait rend insensée toute tentative de règlement du conflit par la force de la part des parties.

Nous demandons instamment à tous les dirigeants somaliens de s'abstenir de recourir à la violence, de placer les intérêts de leur pays et de leur peuple au-dessus de leur propres ambitions politiques et de reprendre immédiatement le processus de consultation et de négociation en vue de parvenir à la réconciliation et à la mise en place d'un gouvernement national largement représentatif. Nous sommes convaincus que le règlement durable du conflit somalien exige de se mettre d'accord sur les méthodes et d'intensifier les efforts de maintien de la paix de l'Organisation de l'unité africaine, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique et d'autres organisations régionales, des États voisins et des pays intéressés.

Nous estimons qu'il est important de coordonner étroitement tous ces efforts. À cet égard, nous devons nous tenir à une égale distance de toutes les factions somaliennes belligérantes. Il est particulièrement important que tous les États respectent leurs obligations d'appliquer strictement l'embargo général et complet sur toutes les livraisons d'armes et d'équipements militaires à la Somalie, conformément au paragraphe 5 de la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité. Les États doivent également s'abstenir de tout acte qui pourrait aggraver la situation déjà fort complexe dans ce pays.

Un rôle important peut être joué par les Nations Unies afin d'encourager les parties somaliennes à réaliser la paix, en particulier en coordonnant les efforts déployés par la communauté internationale en ce qui concerne l'aide humanitaire accordée à la population somalienne et également en menant à bien des programmes individuels visant à relever et à développer les régions les plus stables du pays.

Nous sommes convaincus qu'en dernière analyse, ce sont les dirigeants somaliens eux-mêmes qui ont la principale responsabilité de réaliser la réconciliation nationale et le rétablissement de la paix dans leur propre pays. Leur devoir face à leur peuple est de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour réaliser ce noble objectif.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir rendue possible cette nouvelle pratique du Conseil consistant à organiser des débats à participation non limitée sur les questions importantes dont le Conseil est saisi. Le nombre des pays qui ont décidé de participer au débat d'aujourd'hui témoigne de l'utilité de ces débats à participation non limitée.

Cela fait déjà un certain temps que nous sommes saisis de la question de la guerre civile en Somalie et de ses conséquences humanitaires catastrophiques.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie ont souvent fait l'objet de critiques car elles étaient considérées comme un échec retentissant. Ma délégation ne partage pas ce point de vue négatif. S'il est vrai que l'Opération des Nations Unies n'a pas réussi à résoudre le conflit interne et à reconstruire la Somalie, sa contribution pour ce qui est d'éviter les conséquences incommensurables de la famine ne saurait être sous-estimée. En tant que pays fournisseur de contingents à l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II), la République de Corée a suivi la situation en Somalie avec beaucoup de préoccupation et le plus grand intérêt. Nous exprimons notre solidarité et notre sympathie au peuple somalien.

Le maintien de l'engagement des Nations Unies en Somalie après le retrait d'ONUSOM II s'est également avéré essentiel pour aider à atténuer les graves souffrances auxquelles le peuple somalien a été soumis. Nous rendons hommage aux institutions des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales concernées pour l'engagement et le dévouement avec lesquels elles mènent à bien, dans des conditions éprouvantes, leurs efforts d'aide humanitaire en faveur du peuple somalien. L'expérience de l'engagement des Nations Unies en Somalie a toutefois révélé les limites naturelles des capacités dont dispose la communauté internationale pour maîtriser les conséquences humanitaires d'un État en faillite qui n'a ni la capacité de se gouverner lui-même ni la volonté de mettre à profit l'assistance internationale.

Il est triste de constater que la fin de la tragédie somalienne n'est toujours pas en vue. Un an après le retrait d'ONUSOM II, l'impasse politique persiste. L'instabilité, les conflits entre clans, le banditisme et les agissements illégaux restent à l'ordre du jour. Malgré les efforts acharnés de la communauté internationale, y compris des États Membres et de différentes organisations régionales en vue de rassembler les factions somaliennes, la réconciliation nationale demeure toujours hors de portée. Le pays est encore découpé par les clans et les factions rivales.

Sur le plan humanitaire, la situation s'aggrave également. Nous sommes alarmés d'apprendre que l'acheminement de l'aide alimentaire et des médicaments est entravé par des problèmes d'insécurité et de logistique dus à la fermeture du port et de l'aéroport de Mogadishu, et ce, au moment où un nombre croissant d'enfants souffrent de malnutrition et où l'épidémie du choléra se propage. Les perspectives d'amélioration de la situation sont médiocres.

L'une des conditions préalables pour que la communauté internationale puisse jouer un rôle constructif en faveur du peuple somalien est la sécurité et la sûreté du personnel international qui opère sur le terrain. À cet égard, ma délégation est profondément préoccupée par les rapports faisant état de mauvais traitements infligés au personnel humanitaire, y compris le harcèlement, les coups, les enlèvements et les assassinats. Nous condamnons fermement ces actes de violence et nous prions instamment les factions somaliennes de coopérer pleinement avec les organisations humanitaires internationales.

S'il est vrai que cette grave situation en Somalie perdure du fait des dirigeants somaliens eux-mêmes, la communauté internationale ne peut tout simplement pas abandonner le malheureux peuple somalien aux incertitudes de la vie créées par la lutte de faction de leurs dirigeants. Les Nations Unies doivent rester activement engagées en Somalie. C'est dans ce contexte que ma délégation souhaite faire des observations sur le rôle que pourrait jouer l'ONU en Somalie.

Premièrement, les Nations Unies doivent suivre de plus près la situation sur le terrain et l'évolution politique dans le pays. À cet égard, si nous apprécions le rôle du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie qui opère à partir de Nairobi, nous encourageons toutefois le Secrétaire général à le transférer à Mogadishu dès que les circonstances le permettront, comme cela a été proposé par l'Ambassadeur du Chili. Non seulement cela facilitera les tâches de base de collecte d'informations et de prise de contacts avec les factions somaliennes, mais ce sera également un moyen valable de montrer l'attachement ferme des Nations Unies à la solution au problème somalien.

Deuxièmement, les Nations Unies doivent jouer un rôle central en facilitant et en coordonnant l'assistance humanitaire internationale en Somalie. Assurer l'accès sans entrave aux zones qui ont un besoin urgent d'efforts de secours au personnel international est une question hautement prioritaire. Cela inclut la réouverture du port et de l'aéroport de Mogadishu, tout au moins en ce qui concerne le fret humanitaire.

Le Conseil de sécurité devrait adresser un avertissement au général Aidid dans les termes les plus clairs en lui indiquant que les modalités en matière de visas d'entrée dans le pays qu'il a décidé d'imposer sont inacceptables. Le Conseil devrait également rappeler à tous les dirigeants des factions somaliennes qu'ils sont responsables individuellement de la sécurité de tout le personnel humanitaire international qui opère dans les zones sous leur contrôle.

Troisièmement, les Nations Unies devraient jouer un rôle plus actif dans la coordination des efforts et des initiatives internationales en vue d'encourager un règlement

politique du conflit grâce à la réconciliation nationale entre les factions belligérantes en Somalie. À cet égard, il est encourageant de constater les initiatives constructives prises à cette fin par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et de l'Union européenne. Nous encourageons le Secrétaire général à tirer parti de ces initiatives et à examiner la possibilité de convoquer une conférence internationale de la paix sur la Somalie placée sous les auspices des Nations Unies, en coordination étroite avec les organisations régionales concernées.

Quatrièmement, la communauté internationale a la responsabilité d'assurer l'application de l'embargo sur les armes décidé par la résolution 733 (1992). À cet égard, je voudrais souligner la nécessité pour le Conseil de rappeler à tous les États, et particulièrement aux États voisins de la Somalie, leurs obligations juridiques de respecter un embargo général et complet sur toutes les livraisons d'armes et d'équipement militaire à la Somalie, en accord avec la résolution.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer ma conviction que la responsabilité ultime quant au retour d'une paix et d'une stabilité durables incombe aux dirigeants somaliens eux-mêmes. Le rôle de la communauté internationale ne sera couronné de succès que si les dirigeants somaliens ont la volonté politique d'arriver à un règlement politique. Nous exhortons toutes les factions somaliennes à dépasser leurs intérêts égoïstes et à s'engager en direction de la réconciliation nationale afin que le peuple somalien puisse vivre en paix.

Ma délégation espère que les conclusions de ce débat à participation non limitée seront dûment mises en oeuvre et suivies par le Secrétariat et le Conseil de sécurité.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Je me réjouis de cette opportunité de centrer l'attention une fois de plus sur la Somalie, et nous vous félicitons, Monsieur le Président, pour la tenue de ce débat à participation non limitée permettant un large échange de vues. Nous pensons que ces séances publiques sont d'une grande utilité.

À une époque, le Conseil consacrait son attention presque quotidiennement à la question de la Somalie. Les États-Unis sont fiers des efforts qu'ils ont déployés en Somalie sous l'égide de la Force d'intervention unifiée des Nations Unies (UNITAF) et de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM). Les États-Unis et les forces alliées sont entrés en Somalie en décembre 1992 pour mettre fin à une famine aux proportions épiques. Plusieurs centaines de milliers de personnes avaient péri. La vie de nombreuses autres était en péril. L'intervention internationale menée par les États-Unis connue sous le nom d'UNITAF mit rapidement fin à la famine, permettant de sauver des milliers de vies. L'ONUSOM a pris la suite de cette opération. Il est important de noter ici que presque tous les Somaliens, même ceux qui critiquèrent sévèrement l'action subséquente des Nations Unies dans leur pays, sont reconnaissants à la communauté internationale d'avoir réagi à la famine.

Une année s'est écoulée depuis le retrait de la Somalie des forces d'ONUSOM II, le 2 mars 1995. Nous avions espéré que le retrait démontrerait aux dirigeants somaliens la nécessité de résoudre leurs divergences. Nous sommes déçus de constater qu'ils ont échoué à faire un quelconque progrès significatif vers une réconciliation politique nationale au cours de l'année écoulée. Bien que la Somalie ait connu une forte réduction des luttes interfactionnelles au cours de l'année écoulée, les espoirs de réconciliation politique ont été assombris par la prise, en septembre dernier, de la capitale provinciale de Baidoa, en Somalie centrale, ville qui a été particulièrement touchée par la famine et où plus de 500 personnes mouraient chaque jour. Située dans une riche région agricole, Baidoa connaissait une paix et une stabilité relatives, et sa prise a été, politiquement, un pas en arrière. Cet épisode a également rendu plus difficile pour les pays donateurs de fournir une assistance à la Somalie. Alors que l'impasse politique et la violence persistent, la communauté internationale des pays donateurs doit de plus en plus attribuer ses ressources limitées à des bénéficiaires plus prometteurs.

La Somalie demeure un endroit dangereux, mais les prédictions annonçant que des luttes interclans à grande échelle reprendraient dès le départ des soldats de la paix ne se sont pas concrétisées. De nombreuses régions du pays connaissent le calme et ont mis en place des administrations locales fonctionnelles, quoique rudimentaires.

Outre la création d'autorités locales fonctionnelles dans de nombreuses parties du pays, l'autre évolution la plus prometteuse en Somalie a été la réapparition de l'économie du secteur privé. La plupart des commerces en Somalie sont de dimension modeste : boutiques de thé, tailleurs, import-export, produits de la ferme et autres. Certaines exportations importantes d'avant la guerre ont été relancées avec succès, et des secteurs employant des technologies nouvelles sont apparus.

Les exportations de bétail, qui représentaient historiquement quelque deux tiers des gains en devises fortes, ont enregistré des niveaux records en 1994 et 1995. Les exportations de bananes ont repris, la société américaine Dole anticipant une forte part de marché dans ce secteur. Un certain nombre de sociétés nationales et étrangères pêchent le long des côtes somaliennes et exportent des produits de la mer de grande valeur. Quatre sociétés de télécommunication, dont deux avec des partenaires américains, gèrent des systèmes de téléphone cellulaire en Somalie.

En bref, l'activité économique reprend en Somalie, ce dont il faut rendre hommage aux entrepreneurs somaliens et à quelques investisseurs étrangers courageux. Mais cette activité économique du secteur privé contribue peu aux services sociaux. La pauvreté continue d'interdire à de nombreuses personnes l'accès aux marchés alimentaires. La santé et l'éducation sont en grande partie financées par les organisations étrangères d'aide humanitaire, qui ne sont pas en mesure d'atteindre l'ensemble de la population, notamment les enfants.

Les institutions des Nations Unies ont pris en charge les préoccupations humanitaires, sociales et économiques des Somaliens, qui souffrent du fait de dirigeants de faction sans pitié. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) s'occupe de nourrir les enfants victimes de malnutrition. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) tente de trouver des moyens pour aider les pauvres à gagner l'argent qui leur permettra d'acheter des aliments. Le choléra est combattu. Les médicaments et les denrées alimentaires sont stockés. Ces opérations sont effectuées en dépit de l'insécurité qui fait obstacle à une livraison efficace de l'aide humanitaire dans de nombreuses parties de la Somalie. Le port de Mogadishu demeure fermé, même aux cargaisons des fournitures de secours, ce qui augmente les coûts et le temps nécessaires pour répondre aux besoins urgents. Les Nations Unies et les organisations non gouvernementales doivent être félicitées pour le courage, la persévérance et le dévouement avec lesquels elles secourent les démunis, qui n'ont pu s'en remettre à leurs propres dirigeants pour pourvoir aux nécessités fondamentales de l'existence.

Les États-Unis ont contribué aux efforts des Nations Unies. Nous n'avons pas abandonné la Somalie et nous n'avons pas l'intention de le faire. Bien que nous ne reconnaissions aucun groupe ou faction somalien, nous demeurons en contact avec tous les groupes politiques du pays. Le programme d'assistance des États-Unis pour l'exercice budgétaire pour 1995 a totalisé 25 millions de dollars. Nous continuerons notre programme d'aide, dont la plus grande partie consiste en une aide alimentaire. Nous sommes au courant des derniers rapports faisant état de pénuries alimentaires et de sécheresse en Somalie. Les États-Unis et la communauté d'aide internationale surveillent de près la situation alimentaire afin de prévenir une nouvelle famine. Nous appelons les factions en Somalie à rouvrir le port et à garantir qu'il demeure ouvert, afin que l'assistance puisse être acheminée.

Nous nous joignons aux autres membres de la communauté internationale pour demander instamment aux Somaliens de former un gouvernement national largement représentatif qui bénéficie d'un appui important auprès de tous les secteurs de la population. L'obstacle principal demeure la réticence des dirigeants de la faction principale à accepter un compromis. Les Somaliens qui ont de l'influence doivent eux-mêmes prendre les décisions difficiles requises pour créer un processus de réconciliation viable.

Nous appelons toutes les factions somaliennes à mettre un terme aux divisions qui opposent les régions aux régions et les clans aux clans. Les dirigeants somaliens peuvent et doivent faire mieux. Ils doivent avoir pour vision de donner l'exemple et d'agir pour le bien commun des Somaliens.

M. Eitel (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'abord déclarer que l'Allemagne soutient la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne.

Quand l'ordre public s'est effondré en Somalie en 1991, quand le peuple somalien a souffert en raison des combats et de la famine, et quand plus d'un million de Somaliens ont fui vers les pays voisins, la communauté internationale a assumé ses responsabilités. D'abord, l'opération «Rendre l'espoir» conduite par les États-Unis a empêché une nouvelle détérioration de la situation. Puis, le Conseil de sécurité a pris la décision de mandater une opération régulière de maintien de la paix. L'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) a été la première opération des Nations Unies à laquelle l'Allemagne a fourni des contingents réguliers en nombre important. Le contingent allemand comprenait plus de 700 hommes.

L'Allemagne ne partage pas l'opinion selon laquelle ONUSOM II a été un échec. Dans de nombreuses régions, on est arrivé à stabiliser la situation. Des dizaines de milliers de personnes furent sauvées de la famine. Cependant, nous admettons qu'ONUSOM II n'a pas eu le succès que nous aurions souhaité. La raison en est claire : la paix et la stabilité dans un pays dépendent en premier lieu des forces dans ce pays. Sans la coopération de toutes les factions en

Somalie, ONUSOM II ne pouvait réaliser la solution pacifique désirée du conflit interne. Il a fallu procéder au retrait d'ONUSOM II.

Nous rendons de nouveau hommage à ces hommes et femmes qui ont servi dans cette opération. Nous honorons ces soldats de la paix qui ont perdu leur vie en Somalie.

Les Nations Unies n'ont pas abandonné la Somalie. Les efforts politiques et l'assistance humanitaire se poursuivent. Notre réunion d'aujourd'hui, ouverte à tous les États Membres, illustre notre engagement continu. Monsieur le Président, nous vous sommes reconnaissants d'avoir pris cette initiative, que nous soutenons en tant que mesure destinée à renforcer la transparence des travaux du Conseil.

Malheureusement, il y a eu jusqu'à présent peu de progrès vers un dialogue politique entre les factions belligérantes ou vers la réconciliation nationale. Nous déplorons les récentes activités militaires qui ont aggravé les souffrances de la population. Les responsables de ces actes doivent savoir qu'aucun progrès ne pourra être réalisé de cette façon. Il n'y a pas de groupe ou de partie qui soit suffisamment fort pour contrôler efficacement le pays.

Une solution à la présente situation ne peut être trouvée que grâce à un dialogue politique. Le Bureau politique des Nations Unies a déjà établi des relations avec les factions en guerre représentées à Nairobi. Ces contacts peuvent et doivent se développer. Dès que la situation le permettra, l'ONU doit également tenter d'élargir sa présence dans le pays. Le Bureau des Nations Unies a été en mesure de s'assurer une réputation d'impartialité, de sorte qu'il est accepté par les factions belligérantes — à l'exception d'une — en tant que partenaire pour le dialogue. Il serait peut-être indiqué, dès lors, d'accroître l'effectif du Bureau.

Il a été particulièrement difficile pour le Bureau politique des Nations Unies d'entamer un dialogue avec le général Aidid. Son insistance à être reconnu comme Président de la Somalie a empêché jusqu'à présent toute négociation avec lui sur l'avenir politique du pays. Dans le même temps, la déstabilisation de provinces fertiles sur le plan agricole constitue une menace pour la situation économique de l'ensemble du pays.

De plus, un problème majeur pour le dialogue politique est le refus général d'envisager un partage du pouvoir. Toutefois, le fait qu'aucune partie n'est à elle seule capable de contrôler le pays a conduit à l'impasse actuelle. Seules les factions elles-mêmes peuvent trouver une solution en modifiant leur position.

Les efforts visant à créer des infrastructures administratives de base aux niveaux local et régional sont un signe très positif. Toutefois, nous sommes préoccupés par les difficultés à pourvoir des postes et à répartir le pouvoir, difficultés qui pourraient entraver les progrès. Ce processus décentralisé ne doit en aucune manière conduire à un nouveau démembrement du pays.

La situation humanitaire semble stable, dans la mesure où les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont pu mener des activités en Somaliland, dans la région de Bari et dans le nord du pays. À ce propos, je voudrais exprimer ma gratitude et mon admiration particulières à ces institutions et organisations non gouvernementales pour leur courage et leur détermination. Je voudrais mentionner en particulier le fait que face au retrait de toutes les missions diplomatiques et autres de nature comparable, elles continuent d'aider le peuple somalien.

En matière d'aide humanitaire, l'Allemagne a, depuis 1992, accordé une aide bilatérale d'environ 60 millions de dollars, qui s'ajoute à l'apport de l'Union européenne, auquel nous participons normalement à raison de 30 %.

Nous demandons aux parties belligérantes de ne pas entraver ni de compromettre le travail des organisations humanitaires, qui font de leur mieux pour atténuer les souffrances du peuple somalien en dépit de l'instabilité persistante.

Nous leur demandons d'accepter les bons offices des Nations Unies et de se mettre enfin d'accord sur un règlement pacifique.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Une année s'est écoulée depuis que les forces des Nations Unies ont quitté la Somalie. Aussi cette réunion représente-t-elle une bonne occasion d'examiner l'évolution de la situation en Somalie, d'échanger des opinions et de se consulter sur les mesures que la communauté internationale doit prendre pour aider à la mise en place d'une autorité centrale bénéficiant de l'appui de toutes les parties et permettant à la Somalie de retrouver la stabilité et au peuple somalien de jouir de la prospérité et du progrès.

Monsieur le Président, je vous remercie sincèrement d'avoir convoqué cette réunion. J'espère que le Conseil continuera de convoquer pareilles réunions sur des questions importantes en vue d'échanger des informations et des avis entre les États Membres.

L’année dernière, le Conseil de sécurité a traité de la crise en Somalie, conformément au rapport du Secrétaire général publié en janvier 1995 et par la voie de déclarations présidentielles. Jusqu’à présent, la communauté internationale n’a pas pu s’entendre sur le principe de jouer un rôle supplémentaire en Somalie. Cette situation peut-elle perdurer? La communauté internationale peut-elle continuer d’ignorer la situation tragique de la Somalie, qui a été décrite comme un État en faillite, dans le contexte de ce qu’on peut appeler une négligence bénigne? Vu la dégradation de la situation dans ce pays, je crains qu’une indifférence persistante pourrait rendre cette négligence maligne.

La délégation égyptienne appelle à un changement authentique. Nous demandons à la communauté internationale d’assumer ses responsabilités envers le peuple somalien. L’objectif de l’intervention des Nations Unies en Somalie, en vertu de la résolution 794 (1992) du Conseil de sécurité, était de créer un climat favorable aux opérations de secours humanitaires. Cette intervention a été entreprise en vertu du Chapitre VII de la Charte, vu les conditions exceptionnelles qui prévalaient en Somalie. Le problème le plus urgent était la tragédie humanitaire causée par la famine, la poursuite de la guerre civile responsable de la mort de milliers de personnes innocentes, outre l’effondrement total des institutions d’État et la disparition de l’autorité centrale. C’est pourquoi l’expression «État en faillite» a été utilisée.

L’ONU a beaucoup fait sur le plan humanitaire, alors que son succès dans la mise en place d’institutions sociales et politiques pour remplacer les institutions d’État détruites par la guerre civile a été plus limité. L’ONU a aidé à la création d’une force de police nationale et de conseils de district et régionaux et au renforcement de l’appareil judiciaire. Toutefois, l’ONU n’a pu établir un cadre en vue du règlement et de la réconciliation nationale engageant toutes les parties. Mise à part la contribution apportée à la convocation de la Conférence d’Addis-Abeba de mars 1993 et de la Conférence de Nairobi de 1994, tous les efforts de la communauté internationale visant à influencer les chefs de clan et de faction et à les inciter à nouer un dialogue sérieux et constructif sur l’avenir du pays ont échoué.

Aujourd’hui, la situation en Somalie est très semblable à ce qu’elle a été pendant les quatre dernières années. La stabilité est fragile; il y a une absence totale d’autorité centrale; les chefs tribaux se disputent la présidence de l’État sans qu’aucun d’entre eux n’y parvienne. Tout cela s’accompagne d’une pénurie de denrées alimentaires qui est particulièrement dangereuse compte tenu du manque de ressources, d’une tension politique constante, et du fait que le port de Mogadishu est fermé depuis octobre dernier.

Il est vital de satisfaire les besoins humanitaires de la Somalie, compte tenu en particulier des cas de choléra et de malnutrition qui sont signalés; la communauté internationale doit répondre positivement. Cette réponse devrait également s’étendre à d’autres aspects du problème somalien.

La situation désespérée qui continue de régner en Somalie n’a pas découragé ou contrecarré les efforts déployés par de nombreuses organisations régionales et internationales pour trouver règlement à la situation dans ce pays. L’Organisation de l’unité africaine a décidé, il y a quelques jours à peine, d’envoyer une nouvelle mission en Somalie pour établir des contacts directs avec les différentes factions et pour évaluer la situation sur le terrain. La Ligue des États arabes poursuit ses efforts visant à établir des réseaux de communication avec toutes les factions somaliennes et des personnes importantes, et elle a proposé la convocation d’une réunion de toutes les organisations régionales et internationales intéressées en vue de parvenir à un accord visant à assurer la fourniture de l’assistance humanitaire au peuple somalien et d’examiner les moyens de parvenir à un règlement pacifique de la crise. La Ligue des États arabes a également proposé d’envoyer une mission conjointe constituée de représentants d’organisations régionales et internationales pour rencontrer les dirigeants somaliens et elle s’est déclarée prête à accueillir cette réunion ou toute autre réunion préparatoire.

Pour sa part, l’Organisation de la Conférence islamique a demandé la convocation d’une conférence internationale pour la paix et la réconciliation nationale en Somalie, avec la participation de toutes les parties somaliennes et de toutes les organisations régionales et internationales pertinentes. Elle a envoyé un groupe de contact pour demander instamment la reprise du dialogue et pour discuter de la convocation d’une conférence internationale. Et l’Union européenne a effectué des missions sur le terrain par l’intermédiaire de l’envoyé spécial de la Commission européenne; elle examine en ce moment plusieurs options, notamment en ce qui concerne les systèmes de gouvernement que les Somaliens pourraient adopter pour sortir de l’impasse actuelle. Elle examine également une action conjointe qui serait entreprise par l’Union européenne, les organisations régionales et un certain nombre d’États qui s’intéressent à la question somalienne. Par ailleurs, les États voisins n’épargnent aucun effort, comme le montre le travail accompli par le Premier Ministre Zenawi, de l’Éthiopie, et le Président arap Moi, du Kenya.

S’agissant du rôle de l’ONU, il faudrait assurer le suivi du respect de l’application de l’embargo international complet sur la fourniture d’armes et d’équipement militaire

à la Somalie, au titre de la résolution 733 (1992), ainsi qu'un suivi actif et complet de la situation politique et humanitaire en vue de créer des institutions étatiques et d'appliquer des mesures de consolidation de la paix après les conflits. Mais le fait est que rien de cela n'est fait.

La délégation égyptienne estime qu'il est nécessaire d'intensifier le rôle des Nations Unies en Somalie, et à cette fin nous souhaitons proposer un certain nombre d'idées, dont l'une ou la totalité pourraient être adoptées afin de réaliser de véritables progrès. Tout d'abord, nous préconisons la convocation, dans un État voisin, d'une conférence pansomalienne à laquelle participeraient des représentants de toutes les régions de la Somalie.

Deuxièmement, il faudrait encourager les organisations régionales et internationales à entreprendre un effort collectif pour convaincre les dirigeants somaliens de l'importance du dialogue. Troisièmement, l'ONU et les organisations régionales devraient offrir aux dirigeants somaliens d'autres solutions possibles, telles que l'établissement d'un conseil présidentiel à l'échelle du pays, semblable à celui qui est actuellement expérimenté au Libéria, ou d'autres systèmes de partage du pouvoir, comme par exemple une fédération ou une confédération.

Quatrièmement, le rôle du Bureau des Nations Unies à Nairobi devrait être renforcé; le transfert de ses opérations à Mogadishu devrait être envisagé lorsque les conditions le permettront. À cet égard, j'ai écouté attentivement le représentant du Chili, qui a avancé cette proposition, ainsi que le représentant de la République de Corée, qui l'a approuvée.

Cinquièmement, le Conseil de sécurité devrait envoyer une mission composée de membres du Conseil ou un représentant de haut niveau pour évaluer la situation sur le terrain et s'assurer que le moment est venu de faire des propositions spécifiques.

Nous espérons que ces idées seront examinées attentivement. Nous sommes prêts à étudier toutes initiatives proposées par d'autres délégations intéressées à mettre fin à ce qui se passe en Somalie.

L'Égypte a un intérêt particulier à voir la stabilité s'instaurer en Somalie, compte tenu des liens historiques et culturels uniques datant du règne de la Reine Hatshepshut, qui envoya des missions commerciales au Royaume de Punt il y a 3 500 ans. Les relations entre l'Égypte et la Somalie ont évolué et se sont renforcées à travers l'histoire. À cet égard, je tiens à faire remarquer que l'Égypte a participé à l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II). Au moment où certains États retiraient leurs contingents, l'Égypte a doublé sa contribution, et a continué jusqu'à ce jour à être pleinement disposée à participer.

Le succès de l'ONU ou d'autres organisations régionales et internationales dépend d'un certain nombre de facteurs, dont les plus importants sont : l'engagement par la communauté internationale de ne reconnaître aucune autorité que ce soit en Somalie à moins qu'elle ne représente toutes les communautés et factions somaliennes et ne soit acceptée par tous; l'application continue de l'embargo international sur la fourniture d'armes à la Somalie et une surveillance accrue de cet embargo; l'exercice de toutes les pressions possibles sur les parties somaliennes afin de relancer le processus et de leur présenter les alternatives, afin qu'elles puissent choisir celles qui sont les plus appropriées et les plus acceptables; et, enfin, mais non le moindre, la fourniture continue par la communauté internationale d'une assistance humanitaire et d'une aide au développement en tous genres, de façon équitable à toutes les régions de Somalie.

Je voudrais, pour terminer, mettre l'accent sur le fait que la responsabilité fondamentale de la stabilité en Somalie incombe au peuple somalien; ses dirigeants doivent assumer leur responsabilité face à la communauté internationale. En même temps, nous devons reconnaître la nécessité et l'importance d'une action de l'ONU pour aider le peuple somalien à surmonter son épreuve.

M. Dejammet (France) : Le Conseil de sécurité a été saisi de la situation en Somalie pour la première fois au début de l'année 1992. À l'époque, l'action du Conseil visait essentiellement deux objectifs : promouvoir la réconciliation nationale, d'une part, et mettre fin à la très grave crise humanitaire qui frappait ce pays du fait de la guerre, d'autre part.

Le Conseil de sécurité a consacré beaucoup d'énergie à la crise somalienne. Il a adopté sur ce sujet près de 20 résolutions. Celles-ci ont autorisé le déploiement de deux opérations de maintien de la paix, d'un coût de quelque 2 milliards de dollars, et d'une force multinationale de 37 000 hommes pour permettre aux Somaliens de retrouver la paix après un conflit qui a coûté la vie à plus de 300 000 personnes, la plupart pour cause de malnutrition.

Sur le plan humanitaire, les efforts de la communauté internationale ont porté sur le moment leurs fruits. La famine a été enrayée. Les équipements sanitaires ont été restaurés. Les écoles ont rouvert leurs portes. L'économie du pays paraissait s'être améliorée. Le Secrétaire général a

témoigné de cette évolution positive dans le dernier rapport qu'il nous a remis le 19 janvier 1996. Mais les informations les plus récentes sont beaucoup plus inquiétantes et font craindre de nouveau une dégradation de la situation.

Sur le plan politique, au demeurant, les choses ne s'étaient pas améliorées. Depuis plus d'un an, le processus de réconciliation nationale est au point mort. Le départ des Casques bleus s'est accompagné, comme il avait été prévu, d'une reprise des combats entre les factions. À la suite du repli de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II), il a été décidé de conserver un bureau politique, créé le 31 mai 1995, chargé de continuer à promouvoir le processus de réconciliation nationale. Ce bureau, installé à Nairobi, devait, dès que la situation le permettrait, regagner la Somalie. Il n'a jamais pu le faire. Aujourd'hui, la situation implique malheureusement que rien ne soit changé au dispositif actuel.

La situation se dégrade chaque jour, jusqu'à mettre maintenant en péril l'acheminement de l'aide humanitaire. Les chefs de guerre, en particulier le général Aidid, portent l'entière responsabilité de cette dégradation. Faisant preuve d'un manque total de civisme, ces chefs démontrent chaque jour qu'ils préfèrent la situation actuelle à une négociation aux termes de laquelle ils seraient contraints de faire des concessions.

Et ce sont malheureusement les civils qui, une fois de plus, supportent les conséquences. Le Secrétariat nous a informés que partout en Somalie la sous-alimentation réapparaissait malgré de bonnes récoltes. La situation sanitaire redevient inquiétante : des cas de choléra sont recensés. Les organisations humanitaires ont de plus en plus de difficulté à acheminer l'aide dans certaines régions du pays. La fermeture du port de Mogadishu depuis octobre 1995 a considérablement accru le coût du transport de l'aide humanitaire, qui est obligée de recourir aux voies aériennes.

Cette situation n'est pas acceptable, pas plus que ne l'est la récente décision du général Aidid d'imposer, dans le seul but de se faire reconnaître par la communauté internationale, des visas pour ceux qui, en Somalie, cherchent à venir en aide aux Somaliens. Les chefs de factions sont responsables de la sécurité du personnel humanitaire qui travaille dans ce pays. Ils doivent savoir également que la communauté internationale n'a pas de ressources illimitées. Chaque jour, il semble plus difficile pour les organisations humanitaires de mobiliser les donateurs pour un conflit qui apparaît sans issue.

La France rend hommage à tous ceux qui continuent de travailler en Somalie dans des conditions de plus en plus difficiles. Elle souhaite que la Somalie ne soit pas abandonnée à elle-même et qu'une aide continue d'être apportée au peuple somalien. La France demande également que tous les efforts soient faits pour que la réconciliation nationale soit menée à bien et pour que ne soit négligée aucune possibilité, si ténue soit-elle, de restaurer la paix civile en Somalie.

À trop attendre, c'est le pays tout entier qui se disloquera. Déjà le nord-ouest tend à se couper des autres provinces. Il ne sera plus possible bientôt de préserver l'unité territoriale de ce pays, à laquelle le Conseil de sécurité a pourtant marqué son attachement.

Que peut faire la communauté internationale pour enrayer l'effondrement de la Somalie? Plus exactement, que reste-t-il à faire que nous n'ayons déjà tenté? Si les factions somaliennes ne sont pas capables de s'entendre pour diriger leur pays et si une action de l'Organisation des Nations Unies ne les satisfait pas, peut-être pourrions-nous, comme cela est en train de se faire en Afrique centrale, encourager une médiation de personnalités africaines incontestées auprès des factions. Ces personnalités auraient pour mission d'écouter les factions, puis d'organiser une conférence de réconciliation, dont les résultats pourraient ensuite recevoir l'appui de la communauté internationale.

Nous continuons de penser, dans cet esprit, que les pays de la corne de l'Afrique ont à jouer, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine et la Ligue des États arabes, un rôle primordial pour le retour de la paix dans cette région. Jusqu'à présent, les efforts déployés par les acteurs régionaux ont donné peu de résultats. Si ces pays africains apportaient concrètement leur appui à une initiative menée par une ou plusieurs personnalités africaines, la médiation serait renforcée et crédibilisée.

Enfin, jusqu'à présent le message du Conseil de sécurité à destination des factions n'a pas eu d'effet. Les factions ont cru que le Conseil n'était que l'expression de l'intérêt particulier de quelques-uns de ses membres. Ne pourrions-nous pas montrer qu'il n'en est pas ainsi et que la politique menée par les chefs de guerre est réprouvée par la communauté internationale tout entière? Pour ce faire, nous devrions envisager d'organiser un débat au sein de l'Assemblée générale. Ainsi, l'ensemble des Membres des Nations Unies auraient la possibilité de s'exprimer sur le sujet et de faire savoir aux partisans de la guerre en Somalie que la voix des armes ne mènera nulle part.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : En Somalie prédomine une situation d'impasse politique et une grave situation humanitaire qui font échec aux objectifs de réconciliation nationale et de paix durable dans le pays.

Les factions somaliennes n'ont toujours pas respecté l'engagement qu'elles avaient pris de tenir une conférence internationale de réconciliation et de former un gouvernement largement représentatif. L'absence de règlement négocié entre les Somaliens reste la cause de l'instabilité politique, de l'insécurité et de la grave détérioration de la situation économique, sociale et humanitaire dans le pays.

L'impasse dans laquelle se trouve le processus de consultations et de négociations en vue de la paix et de la réconciliation nationale ainsi que le manque de coopération des parties somaliennes au sujet des questions de sécurité sont les mêmes facteurs qui, l'an passé, ont fait obstacle à la réalisation des objectifs des Nations Unies en Somalie et empêché la prorogation du mandat de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II), dont l'intervention à point nommé en 1992 avait contribué, avec l'aide humanitaire internationale, à épargner de nombreuses vies humaines et à soulager les souffrances de la population civile.

C'est avec découragement que nous constatons aujourd'hui que depuis le retrait d'ONUSOM II la situation de sécurité continue de se détériorer en Somalie. L'occupation de Baidoa et les combats qui ont eu lieu à proximité de Kismayo en septembre et décembre 1995 ont retardé tous les efforts de réconciliation nationale entrepris par l'Alliance pour le salut de la Somalie (SSA) et l'Alliance nationale somalie (SNA). Ils ont aussi affecté le travail et la sécurité des fonctionnaires et des organisations des Nations Unies travaillant dans ces zones.

Ma délégation est préoccupée de voir qu'aucun progrès tangible n'a été fait en ce qui concerne la réconciliation nationale et la mise en place d'un gouvernement national largement représentatif en Somalie. De même, nous jugeons inquiétants l'insécurité, les problèmes que posent l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence et le relèvement de diverses régions du pays ainsi que les difficultés rencontrées par les organisations des Nations Unies et leurs entités internationales apparentées, qui ne peuvent pas fonctionner normalement.

Nous estimons donc que la communauté internationale doit continuer d'aider le peuple somalien, d'abord en l'aidant à trouver une solution politique au conflit, et ensuite, en s'engageant à trouver des ressources suffisantes pour alléger ses besoins humanitaires d'urgence.

Aussi, reconnaissons-nous l'importance que revêt le maintien des activités de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de l'Organisation de la Conférence islamique, de la Ligue des États arabes, de l'Union européenne et des États voisins destinées à promouvoir le dialogue national en vue de trouver une solution à la crise en Somalie, ainsi que la volonté des organisations humanitaires internationales et des organisations non gouvernementales de continuer à accorder une assistance pour le relèvement et la reconstruction des zones dans lesquelles les Somaliens peuvent garantir la sécurité et apporter leur coopération. Nous soulignons également l'importance que revêt le maintien et l'amélioration du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, afin qu'il maintienne ses contacts avec les factions somaliennes et les gouvernements voisins, qu'il maintienne une coopération étroite avec les organisations régionales et qu'il suive les événements en Somalie.

Cette volonté montre l'intérêt croissant de la communauté internationale de voir rétablir la paix dans ce pays victime de la violence et des ambitions politiques. Cette disposition de la communauté internationale mérite de trouver un écho auprès des dirigeants des factions somaliennes, qui doivent laisser de côté leurs divergences et renouer le processus de consultation et de négociation en vue de la réconciliation nationale et de la mise en place d'un gouvernement national largement représentatif.

Comme le Conseil l'a noté à plusieurs reprises, la communauté internationale peut seulement faciliter, promouvoir et coopérer avec les parties dans le processus; elle ne peut pas imposer de solutions. La responsabilité de la réconciliation et du rétablissement de la paix revient en dernière instance aux Somaliens eux-mêmes. Ma délégation les prie donc instamment de trouver une solution pacifique au conflit et de prêter toute leur coopération à la communauté internationale. Nous leur demandons instamment aussi de coopérer pour que les secours d'urgence puissent être acheminés sans difficultés et, à cette fin, d'ouvrir sans aucune condition le port et l'aéroport de Mogadishu.

Enfin, ma délégation estime qu'étant donné la situation qui existe en Somalie, il convient de maintenir l'embargo sur les armes imposé conformément à la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité. Nous estimons également qu'il serait bon de garder le contact avec toutes les factions et les personnalités somaliennes. C'est pourquoi ma délégation appuiera l'envoi d'une mission du Conseil de sécurité dans ce pays pour que celle-ci contacte les dirigeants des

factions et leur transmette le message du Conseil les priant instamment de reprendre les négociations.

M. Gomersall (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite vivement de cette nouvelle pratique de tenir des débats à participation non limitée sur des questions urgentes telles que celle dont nous débattons aujourd'hui. Le grand nombre d'orateurs et de participants, en particulier de délégations africaines, est un bon signe de la vitalité de cette procédure et devrait à lui seul faire comprendre au peuple somalien qu'on ne l'oublie pas. Il devrait également faire comprendre aux dirigeants somaliens que, bien que la communauté internationale soit prête à aider, elle est également très déçue par leur incapacité à faire la paix et à instaurer un gouvernement représentatif et qui fonctionne.

Un peu plus tôt ce matin, nous avons participé, dans la salle du Conseil économique et social, à l'inauguration de l'initiative spéciale sur l'Afrique à l'échelle du système des Nations Unies. La Somalie paraît faire tache sur ce qui, autrement, représente un tableau encourageant. À un certain moment, plus de 28 000 soldats de la paix participaient à l'Opération des Nations Unies en Somalie, parmi lesquels 209 ont perdu la vie. Les Nations Unies ont dépensé 1,64 milliard de dollars pour les opérations de maintien de la paix en Somalie, et les donateurs ont contribué pour plus de 500 millions de dollars en assistance humanitaire et autre. Depuis 1991, mon propre gouvernement a versé 80 millions de dollars pour des travaux de secours en Somalie. Si, à la fin de 1994, les dirigeants somaliens en avaient décidé autrement, nous serions probablement encore présents et à une plus grande échelle.

Les besoins persistants en matière d'assistance humanitaire en Somalie sont indéniables, mais l'activité humanitaire exige un minimum de coopération de la part des parties sur le terrain. Le problème n'est pas tant un manque de nourriture et de médicaments que l'incapacité de les faire parvenir à ceux qui en ont le plus besoin.

Dans une grande partie de la Somalie — le nord faisant exception dans une certaine mesure — cette coopération ne se manifeste pas, et le personnel international est victime d'actes de harcèlement et d'attaques que le Conseil de sécurité a maintes fois condamnés dans les termes les plus catégoriques. Comme d'autres avant nous, nous rendons hommage aux efforts des organisations non gouvernementales et aux personnes qui ont persévéré malgré ces dangers.

Les Nations Unies et les organisations régionales devraient n'épargner aucun efforts pour relancer les efforts visant à aboutir à un règlement pacifique et à la réconciliation nationale en Somalie. Nous nous félicitons des efforts persistants de l'Organisation de l'unité africaine.

En dernière analyse, un règlement pacifique en Somalie et la mise en place d'institutions nationales viables ne seront possibles que grâce à un accord conclu entre les Somaliens eux-mêmes. La dernière fois où le Conseil de sécurité a présenté ses vues sur la situation, il l'a fait dans sa déclaration présidentielle du 24 janvier de cette année (S/PRST/1996/4). Cette déclaration reste notre message le plus clair, et nous espérons qu'il sera transmis par les médias internationaux au peuple somalien et qu'il amènera les dirigeants concernés à réfléchir à leurs responsabilités envers leur peuple.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de la Guinée-Bissau auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 15 mars 1996, qui sera publiée sous la cote S/1996/196 et qui se lit comme suit :

> «J'ai l'honneur de demander qu'au cours de la séance consacrée par le Conseil de sécurité à l'examen de la situation en Somalie, le Conseil adresse, au titre de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, une invitation à S. E. M. Ibrahima Sy, Observateur permanent de l'Organisation de l'unité africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.»

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'adresser une invitation à S. E. M. Ibrahima Sy, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Il en est ainsi décidé.

M. Włosowicz (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, nous vous sommes très reconnaissants d'avoir convoqué aujourd'hui ce débat sur la Somalie. C'est réellement une initiative pleinement justifiée et qui arrive à point nommé.

Dans un passé assez récent, la communauté internationale entreprit d'immenses efforts pour aider la Somalie. L'espoir fut rétabli. La famine disparut. Plus de 100 000 vies humaines furent sauvées. L'économie commença à montrer de légers signes de reprise. Et pourtant la communauté internationale a échoué car elle n'a pas réussi à contribuer de manière efficace à résoudre les problèmes politiques qui hantent la Somalie. Le pays a donc été pratiquement abandonné.

J'ai bien peur qu'il n'y ait aucun autre État Membre des Nations Unies où pas une seule mission diplomatique ne fonctionne. Les informations sur lesquelles nous nous fondons proviennent en grande partie de sources non officielles, qui sont le plus souvent établies en dehors de la Somalie. Il sera très difficile de changer cette situation puisque cela implique de grands risques. Les souvenirs de l'Opération des Nations Unies en Somalie planent encore au-dessus de la communauté internationale, ce qui est compréhensible mais doit être surmonté.

Comme bien d'autres, la délégation polonaise est convaincue que seule la réconciliation nationale peut ramener la paix et la stabilité en Somalie. Il appartient aux dirigeants de ce pays de rechercher ce dialogue et de trouver des solutions politiques plutôt que de se livrer à l'hostilité et la violence.

Je voudrais ici rappeler la déclaration présidentielle du 6 avril 1995 adoptée par le Conseil de sécurité, où il est dit entre autres que

> «le Conseil de sécurité demeure convaincu que seule une réconciliation procédant d'une authentique volonté d'ouverture et reposant sur une base largement représentative permettra d'aboutir à un règlement politique durable et de rétablir une société civile en Somalie.» (*S/PRST/1995/15*)

Cette citation n'a pas perdu sa pertinence mais aujourd'hui, un an après, il est encore plus difficile de la concrétiser. Il n'y a rien de prometteur dans la conduite des chefs politiques de la Somalie, lesquels ne nous donnent guère de raisons d'être optimistes. Nous demandons donc aux belligérants d'éviter tout affrontement et de réfléchir sérieusement à l'avenir de leur pays et de leur peuple.

Mais puisqu'il y a de bonnes raisons de penser qu'une fois de plus cet appel ne sera pas entendu, nous devrions peut-être essayer de renforcer un mécanisme qui permettrait au moins aux Nations Unies de communiquer efficacement avec les parties aux rivalités politiques en Somalie et avec le peuple somalien.

Le Conseil de sécurité devrait être parfaitement au courant de la situation dans ce pays, sinon nos débats risquent de perdre tout leur sens. De même, malgré toutes les difficultés, le Conseil de sécurité doit pouvoir transmettre ses messages à la Somalie.

Les tâches importantes qu'assume le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, dont le rôle important pour faciliter la paix et promouvoir le dialogue politique entre les factions somaliennes mérite tous nos éloges, devraient maintenant devenir notre priorité. Le Bureau devrait recevoir un appui sans équivoque des États Membres dans tous les domaines.

Entre-temps, une attention particulière devrait être accordée par la communauté internationale au strict respect de la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité, qui a imposé un embargo sur les livraisons d'armes en Somalie.

Pour terminer, je voudrais dire que nous ne devons pas oublier la Somalie. Nous devons montrer que nous nous préoccupons de son sort.

Je voudrais également saisir cette occasion pour dire combien nous apprécions ceux qui, malgré les dangers et les coûts croissants, continuent d'acheminer une aide humanitaire à la population somalienne. Ils méritent également notre appui.

M. Wang Xuexian (Chine) (*interprétation du chinois*) : La délégation chinoise est favorable à la tenue d'un débat à participation non limitée sur la question somalienne. Nous nous félicitons également de cette occasion. Nous pensons qu'un tel débat peut concentrer l'attention de la communauté internationale sur la Somalie et faciliter les efforts renouvelés et efficaces des États intéressés pour trouver une solution à la question somalienne.

À la fin de l'année 1994, en tant que membre du Conseil de sécurité, je me suis rendu en Somalie. Au cours de mon séjour de quelques jours, j'ai été tellement choqué par ce que j'ai vu que je pouvais à peine manger ou dormir. Mogadishu, autrefois magnifique — la fierté de l'Afrique de l'Est — est à présent complètement en ruines. Aucun immeuble n'a été épargné par la guerre. L'aéroport et le port sont fermés. L'infrastructure est complètement détruite. On entendait continuellement retentir des coups de feu. La société est en pleine agitation, et la population ne peut pas mener une vie normale.

À ce moment-là, le coeur lourd, j'ai lancé un appel aux dirigeants somaliens, leur disant que la paix était de la plus grande importance et que seule la paix pouvait sauver la Somalie. À notre regret, la situation en Somalie n'est guère différente de celle qui prévalait il y a un an. Il n'y a aucune perspective de solution pacifique.

Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours été profondément préoccupés par l'évolution de la situation en Somalie et éprouvent une grande compassion devant le sort

tragique du peuple somalien. Nous avons toujours estimé que la clef du problème somalien était la réconciliation nationale. Grâce à des consultations politiques reposant sur une base largement représentative, toutes les factions en Somalie, dans l'intérêt général du pays et de la nation, devraient mettre de côté leurs divergences et s'asseoir à la table de négociation. La réconciliation nationale est la seule issue possible.

En dernière analyse, la question somalienne ne peut être résolue que par les Somaliens eux-mêmes. Mais la communauté internationale a également une responsabilité à laquelle elle ne peut se dérober. L'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, a du moins une responsabilité partielle à l'égard de la situation qui règne aujourd'hui en Somalie.

Nous continuons de penser que l'ONU ne peut pas simplement abandonner la Somalie à son sort. Voilà pourquoi nous appuyons le travail du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie à Nairobi. Mais nous estimons également que cette présence limitée ne suffit pas. Les Nations Unies devraient faire un plus grand effort, et nous espérons que l'Organisation de l'unité africaine (OUA), les États africains et les États arabes pourront assumer un rôle plus important à cet égard.

De nombreuses propositions ont été faites dans les déclarations précédentes. La délégation chinoise estime qu'elles méritent un examen sérieux de notre part. La Chine est prête à assumer son rôle à cet égard.

Enfin, nous espérons et nous sommes fermement convaincus qu'avec l'appui de la communauté internationale, le peuple somalien pourra rapidement surmonter les difficultés actuelles et s'engager sur la voie de la paix, du relèvement et de la reconstruction.

M. Mano Queta (Guinée-Bissau) : Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais saisir cette occasion pour vous remercier d'avoir proposé cette réunion élargie du Conseil de sécurité afin de débattre de la situation politique en Somalie.

Nous pensons que des réunions élargies sont utiles et donnent une possibilité de participation à plusieurs représentants qui apporteront certainement leur contribution à la recherche de la paix et à la reconstruction nationale en Somalie.

La communauté internationale — notamment l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des États Arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et les organisations internationales humanitaires — déploie des efforts dans le domaine de l'assistance humanitaire destinée à la population somalienne touchée par une guerre civile qui, à notre avis, n'a que trop duré. Nous continuons de penser que tant que les belligérants maintiennent des positions radicales, une solution négociée ne sera pas possible dans ce pays. Nous réitérons notre conviction que les Nations Unies ne doivent pas laisser le peuple somalien à son sort et qu'elles doivent continuer à jouer un rôle important afin d'aider les parties à parvenir à un compromis, en vue de trouver une solution politique globale et de créer un gouvernement d'unité nationale.

Mon gouvernement a toujours félicité et appuyé les efforts de la communauté internationale envers ce pays. Toutefois, nous pensons que les dirigeants politiques, les factions et tous les mouvements en Somalie devraient saisir l'occasion que leur offre cette bonne volonté internationale pour surmonter leurs divergences et rétablir la confiance et la sécurité, car c'est au peuple somalien qu'appartient la responsabilité ultime de la réconciliation nationale et de la reconstruction de son propre pays.

La Guinée-Bissau s'inquiète de l'absence de tout progrès tangible sur la voie de la réconciliation nationale en Somalie tout comme elle manifeste sa profonde préoccupation devant la persistance d'actes qui font délibérément obstacle à l'acheminement de vivres et de fournitures médicales essentielles pour la survie de la population.

Nous saluons les efforts courageux que déploient les organismes des Nations Unies et les organisations internationales à vocation humanitaire pour leur dévouement, et nous leur demandons de continuer à aider ce peuple afin de soulager la souffrance et d'éviter une nouvelle catastrophe, car comme nous le savons tous, une épidémie de certaines maladies s'est manifestée ces derniers jours dans ce pays, ce qui aura sûrement des répercussions graves dans les pays voisins déjà touchés par la crise en Somalie.

Ma délégation déplore que des membres du personnel des organisations internationales aient trouvé la mort alors qu'ils s'acquittaient de leurs tâches humanitaires. Nous lançons un appel pressant à toutes les parties au conflit pour qu'ils s'abstiennent de toute tentative visant à mettre en danger la vie de personnes qui n'épargnent aucun effort pour venir en aide à la population ravagée par cette guerre civile, et nous leur demandons de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité du personnel humanitaire envoyé sur les lieux pour fournir une assistance humanitaire.

Nous sommes préoccupés par le fait que malgré la résolution 733 (1992) du Conseil, le commerce d'armes continue dans ce pays. Nous rappelons aux États qu'ils ont l'obligation d'appliquer intégralement l'embargo général et complet imposé par le paragraphe 5 de cette résolution en ce qui concerne toutes les livraisons d'armes et d'équipement militaire à la Somalie, car le non-respect de l'embargo ne fait qu'exacerber la tension.

Pour terminer, nous rendons hommage au Secrétaire général des Nations Unies, à l'Union européenne, à l'Organisation de l'unité africaine et aux pays voisins ainsi qu'à d'autres entités pour les efforts qu'ils déploient dans la recherche d'une solution politique globale en Somalie, et nous demandons à la communauté internationale de continuer à fournir une assistance humanitaire au peuple somalien en vue de rapprocher les différentes factions et de les amener à la table de négociations pour tenter de trouver une solution politique globale en Somalie.

Nous demandons à la communauté internationale de continuer à fournir une assistance humanitaire au peuple somalien en vue de mettre fin au spectre de la guerre toujours présent dans ce pays.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Botswana.

Il y a cinq ans, une famine dévastatrice et une guerre civile destructrice ont propulsé la Somalie aux premières pages de l'actualité mondiale et au premier plan de la conscience de la communauté internationale. Les images atroces qui ont envahi nos écrans de télévision resteront à jamais gravées dans nos mémoires. Elles ont perturbé la conscience de tous les hommes et les femmes de bonne volonté. Devant cette catastrophe humanitaire, les Nations Unies ont dû intervenir en 1992. Lorsque l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) s'est retirée, il y a exactement un an ce mois-ci, elle avait réussi à sauver de la famine le peuple somalien. En d'autres termes, ONUSOM II avait réussi à atteindre les objectifs humanitaires pour lesquels elle avait été créée à l'origine. Seules les tentatives de rétablir un bon sens politique dans le pays ont été moins réussies et ont contribué finalement au retrait de la mission en 1995.

Il est triste, en effet, qu'un an exactement après le départ d'ONUSOM II, une nouvelle crise humanitaire se profile en Somalie dans des régions où une amélioration importante s'était manifestée dans le passé. La malnutrition et les maladies ont resurgi. Dans son récent rapport devant la soixante-troisième session ordinaire du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Secrétaire général de cette organisation a déclaré :

> «la situation alimentaire dans l'ensemble du pays est très grave, et l'on observe un degré élevé de sous-alimentation et de malnutrition».

C'est d'autant plus démoralisant que la plupart des cas de malnutrition ne sont pas causés par un manque de nourriture dans le pays mais par le manque d'accès à la nourriture et aux centres de distribution alimentaire.

Il est regrettable que les organisations humanitaires internationales soient empêchées d'atteindre les éléments de la population qui ont un besoin désespéré d'assistance. Il est également très regrettable qu'après une demi-décennie, les dirigeants des factions somaliennes n'aient pas encore compris la futilité de leur tentative de résoudre leurs différends à la pointe du fusil. Les morts intolérables, les destructions massives et les souffrances humaines indicibles qu'ils ont occasionnées à leur peuple sont indéfendables. Il est temps que les dirigeants des factions claniques placent les intérêts du pays et du peuple somalien, qui souffre depuis si longtemps, au-dessus de leurs ambitions personnelles et politiques. Ils doivent engager un dialogue visant à trouver un règlement pacifique à leurs différends politiques, comme le font tous les dirigeants responsables qui ont à coeur les intérêts de leur pays et de leur peuple.

La Somalie, qu'on le veuille ou non, est un État en faillite. Les structures étatiques se sont désintégrées et effondrées en 1991 avec la fin du régime du Président Mohammed Siad Barre. Le pays n'a ni gouvernement reconnu ni autorité centrale légitime. Après avoir noté que les diverses factions commettaient des meurtres et des actes de détention arbitraires et délibérés d'opposants politiques et claniques, et après avoir constaté l'absence de structures juridiques qui permettraient de réparer les torts dans les cas de violation des droits de l'homme et d'autres crimes, le rapport de novembre 1995 d'Amnesty International poursuit :

> «la prise en otage de personnels des Nations Unies et d'organismes d'aide humanitaire ainsi que d'autres civils, le viol, la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants infligés aux prisonniers, notamment les châtiments d'amputation et de flagellation, les exécutions sommaires et le déplacement forcé de minorités sont partout évidents».

Cela n'est pas du tout encourageant, pour dire le moins. Il est clair que l'anarchie et le désordre règnent de

manière absolue dans le pays. Pourtant, l'existence du peuple somalien est une réalité indéniable. Il est simplement impossible d'oublier le peuple somalien. Ce peuple fait partie intégrante de notre existence humaine collective. Nous ne pouvons ni lui souhaiter bon vent ni délibérément l'abandonner à ses propres mécanismes misérables en le laissant souffrir et mourir dans un abandon total. Les Nations Unies, incarnation de notre désir collectif de création d'un environnement politique international caractérisé par la paix et la compréhension au sein des nations et entre elles, ne peuvent se permettre d'être un observateur passif du drame malheureux qui gâche la vie quotidienne des Somaliens.

Conformément à leur vocation profonde, le Programme de développement des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial et d'autres institutions et programmes des Nations Unies ont imposé la présence des Nations Unies dans un environnement très dangereux. La présence en Somalie d'organismes de secours internationaux et autres organisations non gouvernementales témoigne de la détermination de la communauté internationale de résister à la destruction d'une partie de la race humaine.

Bien que les Nations Unies continueront à jouer un rôle crucial dans le domaine humanitaire, il doit être clairement indiqué aux dirigeants somaliens que l'assistance humanitaire ne peut durer indéfiniment dans une situation de conflit, pas plus qu'elle ne peut se substituer à une solution politique permanente. Il est impératif que les dirigeants des factions coopèrent pleinement avec ces institutions et garantissent la sécurité de leurs personnels alors que celles-ci accomplissent leurs nobles missions, notamment aider les Somaliens à éliminer les éruptions de choléra signalées à Mogadishu et dans les régions centrales, avant qu'elles ne prennent des proportions épidémiques.

Le rétablissement de la paix dans un État somalien uni relève en premier lieu des dirigeants et du peuple somaliens. Ils doivent comprendre que la communauté internationale ne souhaite pas transformer la Somalie en un territoire sous tutelle. La recherche d'une solution à la crise politique dans le pays dépend clairement des chefs de faction. La communauté internationale ne peut que les aider à s'entraider. Personne n'a intérêt à assister à l'autodestruction de la Somalie. Des efforts coordonnés sont indispensables de toute urgence pour encourager un règlement politique global et négocié dans ce pays déchiré par la guerre.

Le problème avec les chefs de faction en Somalie est qu'ils veulent tous la paix, selon leurs propres conditions. La question qui se pose est donc de savoir si une solution est encore possible à la crise somalienne. Je souhaite que l'on puisse l'affirmer avec certitude. L'OUA fait ce qu'elle peut dans cette crise et elle doit compter sur l'appui des Nations Unies. L'ONU a un bureau politique à Nairobi pour surveiller la situation en Somalie. Il est manifestement absolument indispensable d'engager tous les chefs de faction dans un dialogue constructif menant à la convocation d'une conférence nationale. Nous soutenons toutes les propositions constructives présentés par nos collègues qui ont déjà pris la parole. Il doit sûrement y avoir une solution entre Farah Aidid, Atto, Ali Mahdi et les dirigeants de la «République du Somaliland» à la dérive. La communauté internationale ne peut être à court d'idées face à une situation qui menace de provoquer une autre crise humanitaire aux proportions inimaginables.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

L'orateur suivant est le représentant de la Tunisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Abdellah (Tunisie) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique.

Depuis le retrait de l'Opération des Nations Unies en Somalie, il y a près d'un an, la situation dans ce pays, qui demeure incontrôlable, continue d'empirer et de constituer une source de préoccupation pour la communauté internationale.

Les intentions de réconciliation nationale, que les factions ont exprimées dans la Déclaration de Nairobi, du 24 mars 1994, tardent à se concrétiser, et les désaccords persistent pour la constitution d'un gouvernement national. Pendant ce temps, les combats continuent d'éclater ici et là, créant une insécurité permanente et exacerbant les rivalités entre les factions, ce qui ne fait qu'accroître la frustration générale de ne pouvoir parvenir au rétablissement d'une paix durable en Somalie. Les activités humanitaires et l'acheminement de l'assistance internationale s'en trouvent sérieusement entravés.

Devant un tel état de choses, nous estimons qu'il n'est point d'alternative que d'intensifier les efforts en vue d'amener les factions somaliennes à réaliser la réconciliation nationale sur des bases solides pour se consacrer à la reconstruction de leur pays.

Je voudrais rendre hommage au Secrétaire général qui, à travers son représentant, le Directeur du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, continue de suivre de près l'évolution de la situation dans ce pays et oeuvre constamment à encourager les factions somaliennes à s'entendre, tout en apportant son soutien aux initiatives allant dans le même sens.

Sur le plan régional, l'Organisation de l'unité africaine, notamment à travers l'Organe central de son Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, n'a cessé de se préoccuper de l'évolution politique et humanitaire en Somalie et d'encourager tout ce qui peut contribuer au rétablissement d'une paix durable dans le pays.

Le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine a, lors de sa réunion du 26 au 28 février 1996 tenue à Addis-Abeba, exhorté les dirigeants somaliens à promouvoir le dialogue en vue de la mise en place d'une autorité nationale à base élargie pour la réalisation de la réconciliation nationale. Les ministres africains ont également décidé que la Mission tripartite, composée de l'Éthiopie, de la Tunisie et du secrétariat de l'Organisation de l'unité africaine, entreprenne une nouvelle visite en Somalie afin de maintenir le contact direct avec les diverses factions somaliennes et d'évaluer la situation sur le terrain.

En plus de ces efforts, nous estimons qu'il est nécessaire que la communauté internationale se mobilise pour manifester d'une manière résolue son engagement aux côtés du peuple somalien et coordonner ses actions afin de lui redonner l'espoir du retour à une vie normale et éliminer chez lui le sentiment d'avoir été abandonné à son sort.

À cet effet, nous préconisons les actions ci-après : premièrement, le Conseil de sécurité devrait poursuivre et renforcer son intérêt pour la question somalienne, en dépêchant dans un premier stade une mission en Somalie, qui aurait pour tâche d'explorer les perspectives de réconciliation nationale; deuxièmement, l'adoption d'une stratégie commune entre l'ONU, l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique, en vue de faciliter la réconciliation nationale; troisièmement, l'envoi d'une mission conjointe composée de représentants de haut niveau d'organisations internationales et régionales pour faire part aux personnalités et aux factions de ce pays de la volonté de la communauté internationale d'aider le peuple somalien à surmonter la grave crise qui menace sa survie, et ce, comme l'a préconisé la Ligue des États arabes; quatrièmement, le recours aux services de personnalités politiques indépendantes de renommée internationale pour essayer de rapprocher les positions et attitudes des diverses factions en présence; cinquièmement, le renforcement du Bureau des Nations Unies à Nairobi à deux niveaux : d'abord en plaçant à sa tête soit un sous-secrétaire général, soit un représentant spécial du Secrétaire général, ensuite en le dotant des ressources financières et humaines à même de lui permettre de s'acquitter de sa tâche convenablement. Dans une étape ultérieure, il conviendrait d'envisager le transfert de ce bureau à Mogadishu, à la lumière des progrès qui auraient été réalisés sur le plan des assurances de sécurité à obtenir des factions somaliennes.

De toutes ces actions et initiatives, qui ne s'excluent pas les unes les autres, certaines pourraient être mises en oeuvre dans un délai rapproché, alors que d'autres exigeraient une conjoncture plus favorable. Elles constitueraient autant de témoignages de la volonté de la communauté internationale d'apporter à la Somalie le soutien et l'aide dont elle a besoin pour sortir de la situation dramatique qu'elle endure depuis plusieurs années.

Je ne peux manquer ici de saluer l'action inlassable que mènent les institutions spécialisées des Nations Unies et les organismes humanitaires en Somalie, en fournissant à la population, malgré toutes les difficultés qu'ils rencontrent dans l'accomplissement de leur tâche, une assistance continue pour subvenir à ses besoins essentiels dans les domaines alimentaire, social et éducationnel. Le retour d'un grand nombre de réfugiés ne fait qu'ajouter aux problèmes auxquels font face les organisateurs de ces opérations de secours et d'assistance.

Compte tenu de leur rôle fondamental, pour éviter le retour à la situation dramatique dont a souffert la population et parer en particulier à la détérioration de la situation sanitaire, à la malnutrition et à la menace de famine, il est nécessaire de renforcer les activités humanitaires en Somalie à travers un soutien accru de la part de la communauté internationale. Est-il besoin de souligner combien il est essentiel d'assurer la sécurité de ces activités pour que la population puisse bénéficier de l'assistance dans les meilleures conditions possibles? À ce sujet, l'embargo sur les livraisons d'armes aux factions doit s'appliquer sans faille, et il revient aux États Membres d'en assurer le respect total, de sévir contre les trafiquants éventuels et de s'abstenir de toute infraction à cet égard.

Il est urgent que les factions somaliennes reviennent à la table de négociation et fassent prévaloir le dialogue et la concertation pour sortir de l'impasse, qui ne fait que prolonger les souffrances de la population.

Nous estimons que seuls les Somaliens peuvent restaurer la paix et la stabilité dans leur pays. La volonté politique des chefs de factions de réaliser, sans exclusion aucune, la réconciliation nationale constitue la condition première pour parvenir à cette fin.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Tunisie des aimables paroles qu'il m'a adressées. L'orateur suivant est la représentante de la Guinée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Camara (Guinée) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous exprimer les chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de mars. Je voudrais rendre un hommage mérité à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Albright, Représentant permanent des États-Unis, pour le travail de qualité accompli durant le mois écoulé.

Mes remerciements vont également au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dont les initiatives et les actions contribuent toujours à enrayer le fléau de la guerre et parfois à éviter celle-ci dans les pays où les peuples sont confrontés aux périls de conflits fratricides, comme c'est le cas en Somalie.

C'est un grand plaisir pour ma délégation de prendre part aujourd'hui au débat consacré à l'examen de la situation en Somalie. Au demeurant, elle est heureuse qu'après un long silence, les membres du Conseil de sécurité se souviennent qu'en Somalie, des millions d'hommes, de femmes et d'enfants continuent à subir les conséquences inhumaines d'une guerre fratricide.

La souffrance du peuple somalien demeure une grande préoccupation pour mon pays parce que la crise somalienne est non seulement un regrettable conflit interne, mais aussi une véritable et sérieuse menace pour la sécurité et la stabilité de toute la sous-région. Je voudrais en cela vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion qui, pour ma délégation, constitue un fait positif pour la sécurité de la région. Elle reste convaincue que, de ces assises, l'on pourra trouver des solutions heureuses en vue de soulager les peines morales et matérielles d'une population somalienne innocente et victime d'une crise.

Ma délégation ne saurait oublier les efforts intenses et considérables déployés par la communauté internationale pour fournir des secours et une aide humanitaire aux victimes de la guerre et de la famine en Somalie, à travers des efforts effectifs et coordonnés menés sous les auspices du Conseil de sécurité. Elle voudrait pour cela remercier tous ceux qui ont apporté secours et assistance humanitaire au peuple somalien.

Mon pays, la République de Guinée, assume depuis décembre 1995 la présidence du Conseil des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI). C'est pourquoi ma délégation, en sa qualité de Président du Groupe de l'OCI à l'ONU, est heureuse de rappeler ici qu'à l'occasion de la tenue, en Guinée, de la vingt-troisième session de la Conférence islamique ministérielle, les États membres de l'OCI ont réaffirmé leur engagement au rétablissement et à la préservation de l'unité, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de la Somalie.

La Conférence a pris note avec reconnaissance des efforts constants déployés par l'Organisation de la Conférence islamique pour réaliser la réconciliation nationale en Somalie et atténuer les souffrances du peuple somalien, en coopération avec les États de la région, les Nations Unies, la Ligue arabe et l'Organisation de l'unité africaine, dans le cadre d'une approche conjointe. Elle a appelé à la poursuite de ces efforts et a demandé au Secrétaire général de l'OCI de dépêcher un groupe de contact, en vue d'exhorter les divers groupes somaliens à reprendre le dialogue afin de réaliser la réconciliation nationale.

La Conférence a demandé par ailleurs la convocation d'une conférence internationale de paix et de réconciliation nationale en Somalie, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties somaliennes et les organisations internationales et régionales concernées.

Ma délégation réitère ici l'appel lancé à tous les États, et en particulier aux États voisins, pour qu'ils coopèrent à l'application de l'embargo sur les armes établi par la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité, et invite également toutes les factions somaliennes à engager des négociations et un dialogue constructif afin de trouver une solution par des voies pacifiques. À l'intention de ces dernières, ma délégation demeure convaincue que pour construire la voie de la réconciliation nationale et la paix en Somalie, toutes les factions doivent, sur le plan intérieur, créer les conditions favorables à la mise en oeuvre des efforts de paix et de reconstruction de la communauté internationale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la représentante de la Guinée des aimables paroles qu'elle m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Kenya. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Owade (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, j'aimerais saisir cette occasion pour vous féliciter de votre accession aux importantes fonctions de Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars. De même, nous félicitons le Gouvernement et le peuple de notre pays frère, le Botswana, non seulement pour sa présidence compétente et dynamique du Conseil, mais aussi pour la brillante contribution que vous-même, Monsieur le Président, et votre pays avez apportée depuis le moment où le Botswana a occupé un siège non permanent au Conseil de sécurité, en janvier 1995. Nous sommes très fiers de la créativité et de l'ingéniosité dont vous faites preuve, et nous sommes certains que le Conseil tirera grand profit de votre direction éclairée. Nous rendons également hommage à votre prédécesseur, le Représentant permanent des États-Unis, et à son grand pays pour le succès de sa présidence pendant le mois de février.

Le Kenya et la Somalie ont une frontière commune qui s'étend sur 800 kilomètres. Les populations vivant le long de la frontière des deux pays frères appartiennent aux mêmes ethnies. Aussi est-il naturel que nous nous intéressions beaucoup à la situation en Somalie, question qui est inscrite à l'ordre du jour du Conseil aujourd'hui. Les Kényens, qui ont de solides liens historiques et culturels avec la Somalie voisine, ne pourront dormir en paix tant qu'il y aura des troubles de l'autre côté de la frontière.

Ma délégation a fait une déclaration au Conseil de sécurité le 4 novembre 1994 lorsque le Conseil a examiné la résolution sur le retrait de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II). Dans cette déclaration, nous avons appelé l'attention du Conseil sur les dures réalités de la situation en Somalie et sur les dangers que posait un retrait prématuré d'ONUSOM II. Nous avons appelé l'Organisation des Nations Unies à faire preuve de pragmatisme et de persévérance dans la recherche d'une solution pacifique au conflit en Somalie. Nous nous sommes efforcés de rappeler au Conseil que deux des principales missions des Nations Unies — à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales et l'aide humanitaire — n'avaient pas été menées à bien. Nous avons exhorté, voire supplié, le Conseil d'attendre encore un peu pour permettre la mise en place d'une autorité centrale en Somalie en facilitant les efforts de réconciliation nationale.

Il est regrettable que notre appel n'ait pas été entendu. En effet, le retrait de Somalie d'ONUSOM II s'est fait quelque peu à la hâte et le malheureux peuple sans défense de ce pays a été livré à lui-même. Plus de deux ans et demi se sont écoulés depuis le retrait en question. La situation en Somalie reste sombre et aucune solution n'est en vue. En revanche, nous avons constaté que le Conseil avait essayé sans relâche de trouver des solutions à des conflits internationaux dans d'autres régions du monde — voire à des conflits encore plus tenaces que celui de Somalie — et nous nous demandons pourquoi.

Le Kenya n'a cessé d'en appeler aux chefs des factions somaliennes pour qu'ils fassent preuve de plus de souplesse et de détermination afin de mettre un terme au conflit. Le Somalien moyen, lui, ne comprend toujours pas pourquoi la communauté internationale l'a abandonné au moment où il avait tellement besoin d'elle.

Nous espérons que les erreurs commises en Somalie, qui hantent l'Organisation — et qui, pensons-nous, continueront de la hanter pendant longtemps encore — ne se reproduiront jamais plus.

Nous manquerions à nos devoirs si nous ne remerciions pas le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui a toujours dit que les Nations Unies ne devaient pas abandonner la Somalie. Dans son dernier rapport en date, le Secrétaire général réaffirme que le Conseil de sécurité doit continuer d'aider le peuple somalien à parvenir à un règlement politique et à fournir une aide humanitaire et d'autres services d'appui. Nous nous félicitons à cet égard de la décision du Secrétaire général de créer un petit Bureau politique, installé à Nairobi, où il fonctionnera jusqu'à ce que la situation permette son transfert à Mogadishu. Nous appuyons les propositions de la délégation de la Tunisie concernant le renforcement de ce bureau.

Nous nous félicitons en outre des informations selon lesquelles le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie fait un excellent travail, qui est apprécié non seulement du peuple somalien mais aussi des chefs de faction. Ces activités devraient être renforcées de manière à accélérer le processus politique. Nous partageons l'avis de ceux qui ont souvent réaffirmé que c'est tout bonnement du peuple somalien, et notamment des chefs de faction, que dépend la solution du problème somalien.

Le Kenya prend également acte des sérieux efforts de réconciliation entre les chefs de faction. Le Président Daniel arap Moi, du Kenya, a réservé un accueil chaleureux aux délégations des chefs de faction somaliens à Nairobi. Il les a engagés à arriver à un compromis en vue de trouver une solution globale à leurs problèmes. Ces efforts sont décrits

en détail au paragraphe 11 du rapport du Secrétaire général (S/1996/42). Nous prenons également note des nombreux efforts qui ont été faits et des initiatives qui ont été prises pour faire avancer les consultations.

Le Secrétaire général décrit en ces termes la situation en Somalie :

> «Depuis le retrait d'ONUSOM II, la situation en Somalie est caractérisée par l'instabilité politique, les conflits entre clans, le banditisme et les agissements illégaux.» (*S/1996/42, par. 25*)

C'est là une situation fort préoccupante. Les besoins humanitaires du pays sont plus énormes que jamais. Le peuple somalien continue à manquer de choses aussi essentielles que la nourriture, et de services aussi élémentaires que les écoles et les soins de santé. Les épidémies — le choléra, notamment — restent une grave menace pour la population. Les risques de mauvaises récoltes, eux aussi, doivent être pris au sérieux si l'on veut éviter une nouvelle catastrophe.

Le Kenya voudrait saisir cette occasion pour demander instamment à la communauté internationale, et en particulier aux organisations humanitaires, de ne pas renoncer mais de continuer à apporter leur aide au peuple somalien en cette période de dénuement extrême.

Le Conseil de sécurité doit continuer à examiner la situation en Somalie en tant que menace à la paix et à la sécurité internationales. Il doit compléter les efforts qui sont déployés par des organisations régionales comme l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Il ne peut pas se soustraire à la responsabilité que lui confère la Charte. Des armes continuent d'être importées dans le pays. La tension reste grande entre les chefs de faction. Les infrastructures de base sont toujours inexistantes. L'aéroport international de Mogadishu est toujours fermé de même que le port de mer.

L'Organisation des Nations Unies pourrait faire davantage pour que les choses changent en Somalie. Nous pensons que c'est le seul espoir. Nous sommes certains cependant que, sous votre direction dynamique et éclairée, Monsieur le Président, le Conseil de sécurité examinera la question de la Somalie plus sérieusement peut-être qu'il ne l'a fait auparavant. Le Kenya, en tant que voisin de la Somalie, continuera d'apporter son appui et sa coopération.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs. Compte tenu de l'heure tardive, et avec l'accord des membres du Conseil de sécurité, j'ai l'intention de suspendre la séance maintenant.

La séance, suspendue à 13 h 20, est reprise à 15 h 50.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Swaziland. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dlamini (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) : je voudrais, Monsieur le Président, vous remercier de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole au Conseil de sécurité au cours de son examen de la situation en Somalie, sujet d'une extrême importance pour nous tous.

Permettez-moi également d'exprimer ma profonde reconnaissance de voir un ressortissant d'un pays frère, le Botswana, présider cette réunion. Je vous souhaite plein succès dans vos travaux.

Je manquerais à mon devoir, si je ne félicitais pas votre prédécesseur, Mme Madeleine Albright, Représentant permanent des États-Unis, qui a également dirigé les travaux du Conseil avec succès.

Nous remercions par ailleurs le Conseil de sécurité, par votre entremise, d'avoir permis aux États Membres intéressés de participer aux séances officielles du Conseil de sécurité se rapportant à des questions de grande importance. Nous espérons que cette pratique se poursuivra de façon à assurer la transparence dans les travaux et le processus de prise de décisions des Nations Unies, comme cela est indiqué au paragraphe 1 de l'Article 15 de la Charte.

Un an s'est écoulé depuis que l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) a cessé ses opérations dans ce pays. À l'époque, l'opinion qui dominait était que le peuple somalien savait mieux que quiconque ce qui était bon pour lui. Dès lors, la Somalie a cessé de faire la première page des journaux et la communauté internationale a reporté son attention sur d'autres questions.

Au sein du Conseil de sécurité, il a été dit et on continue de dire, que c'est au peuple somalien — en particulier à ses dirigeants — qu'incombe la responsabilité ultime de réaliser la réconciliation nationale et de rétablir la paix. Nous partageons également cette position.

Malheureusement, les difficultés du peuple somalien sont tombées dans l'oubli. Il est évident que la Somalie, tel un médecin malade, ne peut se guérir seule des maux qui l'affligent sans l'appui de la communauté internationale. Nous sommes convaincus que les Nations Unies demeurent un instrument irremplaçable pour l'élaboration d'une solu-

tion durable pour la paix, à laquelle le peuple somalien aspire, à juste titre, depuis très longtemps.

Le rapport du Secrétaire général des Nations Unies en date du 19 janvier 1996 (S/1996/42) nous informe que le harcèlement, les coups et les enlèvements de personnel des organisations humanitaires internationales ont contraint les institutions des Nations Unies à s'installer ailleurs, entravant ainsi l'acheminement sans heurt de l'assistance à la Somalie.

Des observations analogues ont été faites par le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine dans son dernier rapport (CM/1912) sur la situation en Somalie, présenté à la soixante-troisième session du Conseil des ministres, réuni à Addis-Abeba du 26 au 28 février 1996. En particulier, au paragraphe 3 relatif à la question de la paix et de la réconciliation nationale, il a déclaré que

> «Si l'on devait dire quelque chose, il semblerait que la situation a même régressé à certains égards.»

Nous sommes consternés d'apprendre la récente nouvelle de l'assassinat absurde, le 9 mars 1996, de M. Elman Mohamed, éminent activiste de la paix, et nous regrettons vivement cette nouvelle perte. Les responsables auront à répondre de ces massacres, ainsi que les dirigeants des clans belligérants qui se montrent peu disposés à s'engager dans un dialogue constructif qui devrait mener à une paix durable en Somalie.

De même, le Conseil de sécurité ne devrait pas se laisser décourager par les tentatives de quelques hommes armés de contrecarrer la volonté de la majorité de la population somalienne. Le peuple somalien a beaucoup et longuement souffert. Il est temps que la communauté internationale assume ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité.

Tout en rendant hommage aux efforts de tous ceux qui continuent à rechercher de bonnes solutions et à ceux qui fournissent l'aide humanitaire, compte tenu des risques impliqués dans cette entreprise, nous réitérons également l'appel de l'Organisation de l'unité africaine aux intéressés pour qu'ils s'abstiennent de fournir du matériel de guerre, ce qui ne fait qu'exacerber davantage la situation, à toutes les factions en Somalie.

Le peuple somalien se tourne vers nous tous pour demander une assistance supplémentaire. Il est important que nous ne l'abandonnions pas. À travers vous, Monsieur le Président, nous demandons à la communauté internationale de l'aider de toutes les façons possibles. Nous espérons que la communauté internationale sera généreuse dans son apport d'une aide humanitaire absolument indispensable et que le Conseil de sécurité, travaillant avec toutes les parties impliquées, notamment l'Organisation de l'unité africaine et les organisations intergouvernementales régionales intéressées, redoublera d'efforts pour démontrer sa détermination à trouver une solution durable.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Swaziland des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Lamamra (Algérie) (*interprétation de l'arabe*) : Nous sommes convaincus, Monsieur le Président, qu'avec vos vastes connaissances des problèmes, votre grande expérience et vos compétences diplomatiques, vous vous acquitterez de vos tâches au service de la paix internationale et de la sécurité d'une façon qui fera honneur à votre pays, le pays frère du Botswana, lié à l'Algérie par une amitié profonde, ainsi qu'à toute l'Afrique.

Je souhaite également exprimer notre estime et notre reconnaissance au Représentant permanent des États-Unis, l'Ambassadeur Albright, pour ses efforts et ses résultats en tant que Président du Conseil de sécurité durant le mois de février.

La discussion au Conseil de sécurité de la situation en Somalie arrive à point nommé. Je souhaite exprimer notre reconnaissance et nos remerciements à vous personnellement, Monsieur le Président, ainsi qu'aux Ambassadeurs d'Égypte et de Guinée-Bissau pour cette initiative importante et tout à fait bienvenue. Nous aimerions qu'elle soit interprétée comme une expression de solidarité avec le peuple frère de Somalie, qui a souffert et continue de souffrir énormément de la guerre et de ses épreuves. Il est victime de machinations politiques à courte vue et d'ambitions irresponsables. Nous espérons que ce débat transmettra un message politique clair et ferme à toutes les parties directement concernées par la Somalie, soit du fait de leur position et de par leur responsabilité, qu'il s'agisse d'individus ou d'organisations — le message que les Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique consacreront désormais leurs efforts à aider le peuple somalien à créer les conditions nécessaires à la réconciliation nationale et à la formation d'un gouvernement largement représentatif.

À la fin de ce mois, une année se sera écoulée depuis le retrait de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II). Depuis lors, la présence des Nations Unies a progressivement diminué, au point où l'Organisation a été contrainte de transférer son bureau hors de Somalie. Nous comprenons les difficultés et les problèmes importants rencontrés par les Nations Unies en Somalie, ainsi que le Secrétaire général les a présentés dans son dernier rapport au Conseil de sécurité sur la situation dans ce pays. Nous savons également que des actes d'agression et de sabotage inadmissibles ont été perpétrés contre le personnel des Nations Unies et ses biens.

Néanmoins, selon nous, de telles difficultés et de tels actes ne doivent pas servir de prétexte pour abandonner ce pays. Étant donné ses responsabilités envers la Somalie, État Membre des Nations Unies, et envers son peuple, le Conseil de sécurité jouit de l'autorité morale et politique et a le pouvoir d'influencer les événements dans ce pays. Il est exact que les problèmes de la Somalie sont la responsabilité du peuple somalien lui-même, mais la communauté internationale ne doit pas utiliser le manque de coopération de certaines parties en Somalie comme une excuse pour se dérober à ses devoirs devant une telle tragédie. L'Organisation des Nations Unies n'a pas épuisé, pensons-nous, toutes les idées ou l'énergie qui pourraient inciter les factions somaliennes et les dirigeants des partis à respecter leurs engagements au titre de la Déclaration de Nairobi du 24 mars 1994, laquelle fournit une base pour le règlement de la crise somalienne, pour favoriser la réconciliation nationale et pour mettre en place un gouvernement central investi de l'autorité sur l'État et le peuple somaliens dans les domaines de la sécurité, de l'économie et de l'intégrité territoriale du pays.

Les efforts d'aide humanitaire accomplis par les Nations Unies et d'autres organisations internationales et non gouvernementales dans des conditions de sécurité très précaires pour soulager les souffrances du peuple somalien méritent toute notre reconnaissance et notre hommage. Néanmoins, l'efficacité de l'aide humanitaire continue de dépendre d'un règlement politique de la crise. Les efforts humanitaires visant à cerner le problème politique ne peuvent remplacer l'action politique vis-à-vis des factions somaliennes. La situation exige une action politique cohérente de la part des Nations Unies, en plus de la poursuite de l'aide humanitaire, d'une façon qui réponde aux besoins sans cesse croissants, y compris le besoin de soins médicaux, compte tenu de la détérioration de la situation sanitaire en Somalie.

Il est grand temps que le Conseil de sécurité se place au-dessus des répercussions politiques de son échec en Somalie et reprenne l'initiative en vue de créer ou de saisir des occasions de réaliser des progrès en vue d'une véritable paix.

L'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique ont déjà proposé des idées dignes d'être soutenues. L'appui politique et moral des Nations Unies à ces efforts pourrait assurer leur succès. La proposition de créer un groupe de contact pour la Somalie mérite soutien et encouragement de la part de la communauté internationale. La conjugaison des efforts de toutes les parties et de mesures renforcées à l'égard des factions en conflit s'impose d'urgence si l'on veut promouvoir la réconciliation nationale. Toutes les parties, États ou individus, capables d'exercer une influence quelconque sur les dirigeants des factions rivales doivent user de toute leur influence pour les convaincre de renoncer à leurs calculs égoïstes et d'assumer leurs responsabilités envers l'État et le peuple somaliens.

Nous espérons qu'à la lumière de la crise somalienne, le débat d'aujourd'hui aura des résultats concrets, fussent-ils modestes, et que ce débat n'aura pas été vain.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Algérie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Éthiopie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Eteffa (Éthiopie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Votre sagesse bien connue et votre riche expérience diplomatique sont des atouts précieux dont le Conseil aura le privilège de bénéficier, sous votre conduite.

C'est également un privilège et un devoir pour moi, en tant que représentant du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), que de vous rendre un hommage particulier pour vos contributions bien connues à l'atténuation des problèmes sociaux, économiques et politiques dont est victime notre continent. L'initiative que vous avez prise de porter la situation en Somalie à l'attention du Conseil, rendant possible ce débat sur la Somalie, aura certainement un effet important sur les efforts visant à

atténuer les souffrances du peuple somalien et à résoudre la crise dans ce pays troublé.

Je rends également un hommage particulier à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Albright, des États-Unis, pour son excellente direction, le mois dernier.

Les forces de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) se sont retirées de la Somalie il y a un an. À cette époque, le Conseil de sécurité avait publié une déclaration présidentielle, exprimant sa conviction que seule une réconciliation procédant d'une authentique volonté d'ouverture et reposant sur une base largement représentative permettrait d'aboutir à un règlement politique durable et de rétablir une société civile en Somalie. Le Conseil s'était également rangé à l'avis du Secrétaire général selon lequel la Somalie ne devait pas être abandonnée par les Nations Unies, qui continuent d'aider le peuple somalien à parvenir à un règlement politique du conflit qui ravage leur pays et dans le même temps fournissent une aide humanitaire et autre.

Nous remercions le Secrétaire général de l'intérêt constant qu'il porte au peuple somalien et de ses efforts en vue d'un changement réel. Aujourd'hui, cinq ans après le début de la crise somalienne et une année après le retrait d'ONUSOM II, la situation en Somalie demeure très préoccupante. Le pays n'a pas de gouvernement central et l'hostilité entre les différentes factions persiste. La situation humanitaire est également devenue une source supplémentaire de frustration et d'angoisse, du fait de l'attitude intransigeante des chefs des factions somaliennes et de l'insécurité croissante dans le pays.

Cet état de choses plutôt fâcheux a sans aucun doute entravé les progrès vers une paix durable et la réconciliation nationale, et la formation d'un gouvernement largement représentatif aux niveaux régional et national. La paix et la stabilité en Somalie ne dépendent que de la volonté et de la détermination de toutes les factions belligérantes et de leurs chefs de s'engager dans un processus de réconciliation nationale global conduisant à la mise en place d'un gouvernement largement représentatif.

En dépit du besoin urgent et largement ressenti d'un gouvernement largement représentatif, la Somalie est loin d'avoir atteint cet objectif. Les obstacles sont évidents. Il s'agit essentiellement des gens dont le rôle est crucial pour la paix dans le pays, qui prétendent qu'il existe déjà un gouvernement largement représentatif en Somalie et que le processus de réconciliation nationale est achevé. Le moins qu'on puisse dire est que cette attitude n'aide aucunement le processus de progrès vers la paix et la stabilité.

Nous continuons de penser que le peuple et les diverses factions doivent assumer la principale responsabilité de régler la crise dans leur pays par des moyens pacifiques. Nous espérons que les chefs des factions somaliennes assumeront cette tâche de façon responsable pour rétablir la société civile en Somalie. En dépit de la responsabilité qui incombe au peuple somalien et à ses dirigeants de décider du sort et de l'avenir de leur pays, la communauté internationale doit suivre de près la situation en Somalie et apporter sa contribution en encourageant une réconciliation nationale incluant toutes les factions qui mènerait finalement à la formation d'un gouvernement national largement représentatif.

Nous notons que plusieurs dirigeants somaliens ont demandé aux Nations Unies de soutenir leurs initiatives de paix, sur les plans financier et logistique. Il est noté dans le rapport du Secrétaire général sur la Somalie, soumis au Conseil de sécurité le 19 janvier 1996, que l'ONU ne dispose pas de ressources à cet effet. Tout en comprenant la frustration et la déception de la communauté internationale face à l'absence de progrès dans le processus de réconciliation nationale, nous tenons aussi à souligner que chaque occasion doit être saisie pour encourager et promouvoir le dialogue et pour maintenir le contact avec toutes les factions somaliennes à cette fin.

Au niveau régional, en dépit de nombreux défis et difficultés, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a continué de suivre de près l'évolution de la situation en Somalie. En mai 1995, l'OUA y a dépêché une mission tripartite pour évaluer la situation et encourager le dialogue et le contact direct avec les diverses factions dans ce pays.

L'actuel Président de l'OUA, le Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, S. E. M. Meles Zenawi — qui a également un mandat spécial de l'OUA en Somalie —, et le Secrétaire général de l'OUA ont poursuivi leurs efforts afin de trouver une solution durable à la crise en Somalie. La soixante-troisième session du Conseil des ministres de l'OUA, qui a eu lieu à Addis-Abeba du 26 au 28 février 1996, a également examiné le rapport du Secrétaire général de l'OUA sur la Somalie et adopté une résolution dans laquelle il a notamment exprimé sa préoccupation face à la situation qui règne en Somalie et à l'impasse où se trouvent le processus de réconciliation nationale et l'établissement d'une autorité nationale à base large. Elle a demandé aux dirigeants somaliens de reconnaître la nécessité d'agir de toute urgence pour encourager

le dialogue visant l'établissement d'un gouvernement national à base large et la poursuite de la réconciliation nationale. En outre, le Conseil des ministres de l'OUA a lancé un appel aux États membres de l'OUA et à la communauté internationale dans son ensemble pour qu'ils fournissent une assistance humanitaire face à l'aggravation de la situation humanitaire en Somalie.

Comme on l'a noté à maintes reprises, il ne fait aucun doute que la solution à la crise persistante en Somalie est entre les mains du peuple somalien lui-même et de ses dirigeants. Toutefois, à notre grande déception, aucun progrès n'a été fait à ce jour pour mettre fin à la crise dans ce pays; les dernières nouvelles suggèrent même la possibilité d'une nouvelle détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire. Il est une chose que nous devons reconnaître et qui est le fait que la majorité du peuple somalien partage la frustration de la communauté internationale. Les Somaliens qui souffrent et qui sont les victimes de cette situation souhaitent la paix et la stabilité plus que toute autre chose. Ce ne sont que ceux qui profitent des souffrances du peuple somalien qui récoltent les fruits de la violence et de l'instabilité permanente. C'est pourquoi la Somalie ne devrait pas être abandonnée.

Dans ces circonstances, il est devenu encore plus évident que la communauté internationale devrait surveiller de près la situation en Somalie. Pour des raisons bien compréhensibles, la communauté internationale ne peut pas se passionner pour cette situation comme elle l'a fait il y a trois ans. Il semble que nous sommes en train de nous habituer à l'agonie de la population. Malheureusement, cela ne fait qu'aggraver le sort des Somaliens. Nous ne devrions jamais nous habituer aux souffrances des enfants, des femmes et des personnes âgées ou à la dégradation de tout être humain où que ce soit. Le peuple somalien mérite la paix et a besoin de la paix dans la justice. Il va sans dire que nous ne devrions manquer ni de passion ni de compassion. Malgré nos déceptions, nous ne devrions pas en conclure que le conflit en Somalie ne concerne que le peuple somalien. Il ne faut épargner aucun effort pour l'aider à réaliser la réconciliation nationale et une paix durable.

Dans ce contexte, nous tenons à souligner le rôle important que l'ONU, l'OUA et d'autres organisations régionales peuvent jouer dans la recherche d'une solution au conflit en Somalie. Il va également sans dire que les efforts de ces organisations devraient être coordonnés.

La situation humanitaire en Somalie devrait également faire l'objet d'une attention sérieuse, afin d'alléger les souffrances de la population et de prévenir une autre crise humanitaire majeure comme celles dont nous avons été témoins dans le passé. À cet égard, nous notons avec reconnaissance les efforts faits jusqu'à présent par les institutions des Nations Unies et leurs partenaires internationaux et somaliens pour fournir une aide d'urgence et une assistance au relèvement importantes, et nous leur demandons instamment de continuer et d'étendre le champ de leurs activités en Somalie.

Enfin, nous voudrions réitérer que l'intervention humanitaire devrait continuer afin d'alléger le sort des Somaliens. Mais une solution durable ne sera trouvée que si nous sommes en mesure de nous attaquer aux causes profondes du conflit d'une manière holistique qui nous permettra de briser le cercle vicieux.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Éthiopie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Shah (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de joindre ma voix aux orateurs précédents pour vous dire combien nous sommes heureux de vous voir présider le Conseil ce mois-ci.

Une année s'est écoulée depuis que l'ONU a mis fin à son opération de maintien de la paix en Somalie. Cette opération particulière a marqué un tournant dans l'histoire des activités des Nations Unies après la guerre froide. Comme une autre opération majeure de maintien de la paix, l'opération de maintien de la paix en Somalie a eu un impact durable sur la communauté internationale et a clairement montré les limites de l'activisme multilatéral, tout en soulignant que traiter des relations humaines est une tâche complexe qui exige patience et persévérance et qui ne se prête pas à des solutions mécaniques.

Il fut un temps où les médias internationaux ne se lassaient pas des événements qui se produisaient en Somalie. Maintenant, si les reportages des médias constituent un critère, il semble que le problème n'ait jamais existé. Des prophètes de malheur nous avaient prévenus que lorsque l'ONU se retirerait de Somalie, l'«État en faillite» s'effondrerait et qu'un désastre impensable pourrait s'ensuivre. Le Secrétaire général, dans son rapport de janvier 1996 au Conseil, a noté que s'il n'y a pas eu de progrès majeurs

dans le processus de réconciliation nationale, une guerre civile généralisée avait été évitée; de nouvelles tendances politiques se faisaient jour, y compris l'émergence d'administrations régionales.

Le Secrétaire général a exprimé l'espoir que de nouveaux progrès dans l'établissement des autorités régionales auraient des effets bénéfiques sur les efforts faits pour mettre en place prochainement une autorité centrale. Nous espérons sincèrement que cela se produira au plus tôt et qu'une paix durable reviendra en Somalie pour permettre à sa population de rebâtir son existence meurtrie et de s'engager à nouveau sur la voie du développement économique et social. Dans ce contexte, nous apprécions les efforts faits par le Bureau des affaires politiques de l'ONU. Nous appuyons la poursuite des secours et de l'assistance humanitaire fournis au peuple somalien. Nous rendons hommage à tous ceux qui, malgré les difficultés et les dangers, persévèrent dans cette noble tâche.

Les opérations des Nations Unies en Somalie constituent des leçons importantes pour les futures opérations de maintien de la paix, que la communauté internationale ferait bien de reconnaître. Cela a amené le Secrétaire général à souligner dans son «Supplément à l'Agenda pour la paix» le fait qu'

> «On ne peut résoudre les problèmes internationaux à la hâte ou dans des délais limités. Les conflits que l'ONU est appelée à résoudre sont d'ordinaire profondément enracinés et ... [leur] règlement exige une diplomatie patiente... Il faut résister à la tentation de recourir à la puissance militaire pour les accélérer. Le maintien de la paix et l'emploi de la force ... doivent être considérés comme des solutions de rechange et non pas comme des éléments voisins d'un continuum permettant de passer aisément de l'un à l'autre.» (*S/1995/1, par. 36*)

Il y a des dizaines d'années que l'Inde contribue régulièrement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. Je suis fier de rappeler que le contingent indien de maintien de la paix s'est distingué au cours de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie. Nos troupes ont profité de cette mission difficile pour avoir des contacts quotidiens avec la population somalienne. Comme c'est l'habitude pour le contingent indien de maintien de la paix dans plusieurs opérations dans différentes régions du monde, les forces armées indiennes ont saisi l'occasion de cette délicate opération pour avoir des contacts avec la population locale et participer aux affaires communautaires et aux activités de développement, contribuant ainsi, dans une certaine mesure, au rétablissement de la paix, de la tranquillité et de la normalité dans les régions où elles étaient déployées.

Les pertes en vies humaines que nous avons subies en Somalie ne l'ont pas été en vain. Il a été démontré que le peuple somalien aspire à la paix et qu'il est bien décidé à l'obtenir. Et nous devons indiquer à ce peuple que nous nous tenons résolument à ses côtés dans cette entreprise et que nous ne l'avons pas oublié simplement parce que les objectifs de l'Opération des Nations Unies n'ont pas été atteints.

Nous sommes heureux de noter que le Secrétaire général estime que même dans le pire des cas les institutions des Nations Unies peuvent, grâce à la poursuite de leurs opérations, jouer un rôle important en empêchant une crise humanitaire majeure en Somalie. La communauté internationale doit s'engager à fournir une quantité minimale de produits nécessaires. Les chefs de faction somaliens doivent, quant à eux, assurer la sécurité de tout le personnel des organisations humanitaires et des institutions des Nations Unies. Nous appuyons de même l'appel lancé par le Conseil de sécurité à toutes les parties somaliennes et aux chefs de faction pour qu'ils rouvrent le principal port de mer de Mogadishu et les autres installations de transport afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence à ceux qui en ont le plus besoin.

Le message que nous voudrions voir cette séance du Conseil de sécurité adresser au peuple et aux dirigeants politiques somaliens, c'est que la communauté internationale ne les a pas abandonnés. La communauté internationale cherche toujours les moyens de les aider dans leurs efforts en vue de la réconciliation politique nationale et du relèvement économique du pays. Mais il leur appartient de créer les conditions propices qui permettront à la communauté internationale de les aider efficacement dans ce processus.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Inde des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Maroc. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Snoussi (Maroc) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole au Conseil sur la question qu'examine le Conseil de sécurité — la situation en Somalie.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous présenter mes sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil, dont, j'en suis convaincu, vous mènerez les travaux avec la compétence et la hauteur de vues que nous vous connaissons. Je voudrais également rendre hommage à l'Ambassadeur Albright pour la manière distinguée dont elle a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Le Président du Groupe africain, l'Ambassadeur de la Tunisie, a fait une déclaration au nom de notre groupe, et le Président du Groupe arabe, l'Ambassadeur de la Jordanie, va exprimer la position du Groupe arabe. Je m'associe à ces déclarations.

Il y a une année, ONUSOM II s'est retirée de Somalie sans avoir pu réaliser l'objectif pour lequel elle avait été constituée, à savoir le règlement du conflit, la réconciliation nationale et le rétablissement de la paix et de la sécurité dans ce pays africain frère.

Depuis, livrées à elles-mêmes, les différentes factions somaliennes ne semblent pas avoir substantiellement progressé dans la recherche d'un règlement pacifique et durable de leur conflit en dépit des multiples tentatives et des multiples initiatives entreprises à cet effet. Certes, jusqu'à présent, une généralisation du conflit et l'accentuation des combats ont pu être relativement évitées.

Les administrations régionales établies grâce aux efforts des dirigeants des différentes factions et nombre de celles créées avec l'aide d'ONUSOM fonctionnent assurément. Des tribunaux, dits coraniques, luttent contre les agissements illégaux dans nombre de ces régions.

Tous ces efforts et tous ces acquis ont contribué à assurer une paix relative dans plusieurs régions de la Somalie, ce qui a permis aux programmes des Nations Unies de poursuivre presque normalement leurs activités, comme l'indique le Secrétaire général dans son dernier rapport au Conseil de sécurité.

D'autres régions toutefois, comme celle qui va du sud de Mogadishu à l'extrémité de la vallée du Djouba, y compris les régions de Bay et de Bakoul, connaissent moins de sécurité, et la situation humanitaire y semble plutôt précaire. Dans son dernier rapport sur la situation en Somalie, le Secrétaire général tire la sonnette d'alarme en ce qui concerne les conséquences du conflit sur la situation humanitaire dans ces régions, et les efforts de la communauté internationale devraient tenir compte des besoins pressants de cette partie du pays.

La situation ne semble pas s'être améliorée depuis la fin d'ONUSOM II. Et, à notre avis, les chances de son amélioration iront en s'amenuisant chaque jour tant que la communauté internationale n'aura pas montré la détermination nécessaire de mettre fin à ce terrible conflit.

Son évolution, qui a meurtri ce pays frère, ne laisse pas, hélas, entrevoir de réconciliation nationale imminente qui garantirait le retour à la paix et à la stabilité. Et chaque fois qu'une initiative est mise sur pied par une faction, une autre faction s'empresse de la miner et de la détruire. Ni les efforts internes déployés par les dirigeants des factions, ni les efforts régionaux, comme ceux de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation de la Conférence islamique, n'ont réussi à faire avancer la recherche d'une solution qui reçoive l'agrément de tous les Somaliens. C'est hélas le constat que reflète le rapport du Secrétaire général du 19 janvier 1996.

Certes les Somaliens sont les principaux responsables de la recherche d'une solution à leur conflit mais, à notre avis, la communauté internationale devrait les aider un peu plus dans leurs efforts et ne pas les abandonner.

À cet effet, le Conseil de sécurité, qui est le principal organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, se doit de réfléchir encore et encore à des moyens de mettre fin à ce conflit qui n'a que trop duré et dont les conséquences pourraient mettre en cause la paix et la sécurité de l'ensemble de la région.

Aujourd'hui s'est tenue une réunion pour lancer l'initiative spéciale en faveur de l'Afrique à l'échelle du système des Nations Unies. L'appel émouvant lancé par le Secrétaire général devrait nous inciter à agir. Il a dit en substance : «Nous ne pouvons abandonner l'Afrique.» Nous, nous disons : «Commençons d'abord par ne pas abandonner la Somalie.»

Nous formulons le voeu de voir le Conseil de sécurité lancer une initiative similaire en ce qui concerne le règlement des conflits multiples qui ravagent toujours l'Afrique. En effet, on ne peut imaginer de développement économique et de promotion sociale dans un milieu où l'insécurité et l'instabilité politique continuent à régner. Nous sommes persuadés que les Nations Unies doivent continuer inlassablement leurs efforts, non seulement dans le domaine humanitaire, mais également en vue de contribuer à promouvoir le dialogue et la réconciliation nationale.

À ce propos, nous appuyons la décision du Secrétaire général de poursuivre ses efforts, et nous encourageons les

différents organismes des Nations Unies à poursuivre leurs interventions afin d'éviter une nouvelle crise humanitaire. Nous espérons que la communauté internationale répondra généreusement aux appels de ces organismes afin de leur permettre de mener à bien leur mission, ce qui, bien entendu, devrait aller de pair avec les efforts de paix et de réconciliation nationale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Maroc des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kamal (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession au poste élevé de Président du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je suis certain que grâce à votre direction compétente, le Conseil assumera avec succès ses responsabilités.

La situation en Somalie, telle qu'elle a été analysée par le conseiller politique spécial du Secrétaire général et telle qu'elle a été présentée dans son exposé général au Conseil de sécurité n'est pas brillante du tout. Après le retrait des forces de maintien de la paix des Nations Unies, les perspectives de réconciliation entre les factions belligérantes du général Aidid, de M. Ali Mahdi et les autres factions s'étaient améliorées. On espérait qu'à la suite du retrait des forces des Nations Unies, les diverses factions politiques oeuvreraient en vue de la réconciliation nationale afin de rétablir la paix, d'assurer la sécurité du peuple de Somalie en général et celle des étrangers en particulier et de favoriser le développement socio-économique. Toutefois, la situation actuelle, encore marquée par une activité économique ralentie, par la maladie et par une malnutrition endémique touchant les femmes et les enfants, nous rappelle l'histoire tragique de la Somalie.

Le meurtre d'un représentant d'une organisation non gouvernementale italienne a montré une fois de plus que les ressortissants étrangers travaillant en Somalie n'étaient pas en sécurité. Ce sentiment d'insécurité non seulement entrave la portée de l'assistance humanitaire internationale mais crée également de nombreuses difficultés d'ordre logistique pour le personnel des organisations non gouvernementales. Les organisations humanitaires internationales se trouvent également confrontées à de graves problèmes avec l'administration locale. La construction de bases militaires par différents chefs de guerre ne peut qu'entraîner des souffrances pour la population de la Somalie, en particulier après l'assassinat d'un éminent activiste de la paix, M. Elman Ali Mohammad, surtout si les négociations actuelles en faveur de la réconciliation échouent.

Il y a pratiquement un an que les derniers Casques bleus ont quitté la Somalie. Sur la toile de fond de toutes les informations reçues de plusieurs institutions, le Conseil de sécurité doit réexaminer la situation en Somalie. Nous devons trouver les réponses aux questions suivantes : est-ce que les objectifs fixés avant le retrait des forces de maintien de la paix des Nations Unies ont été réalisés? Est-ce que la population a pu décider de son propre destin sans crainte? Est-ce que le peuple de Somalie mène sa vie comme il l'entend? Est-ce que les bâtiments, les hôpitaux et les écoles détruits ont été reconstruits? Est-ce que cette destruction généralisée a été remplacée par une plus grande activité économique que celle qui existait avant 1992? Et est-ce que le gouvernement de réconciliation nationale a été constitué? Si la réponse à ces questions est négative, alors le Conseil de sécurité ne devrait pas abandonner la Somalie à un stade aussi critique de son histoire : l'ordre du jour des Nations Unies, qui est d'assurer une vie décente et harmonieuse au peuple de Somalie, demeure inachevé.

Le Pakistan a payé un prix beaucoup trop élevé en Somalie avec la mort de 32 de ses Casques bleus; mais nous sommes décidés à rester solidaires de la communauté internationale en vue de parvenir à un objectif plus grand : celui de préserver la paix et la sécurité dans ce pays. Nous continuerons d'appuyer nos frères somaliens dans leur effort pour entamer un processus de reconstruction et de relèvement.

Le Pakistan demande instamment au Conseil de sécurité de réaffirmer sa crédibilité en adoptant des mesures efficaces et positives en vue de renforcer son rôle de médiation et d'arbitrage en Somalie, et dans tous les autres lieux où les différends se soldent par de lourdes pertes en vies humaines, en biens, en honneur et en dignité. Ce qui est le plus important dans tous ces éléments, c'est la volonté des peuples de décider librement de leur avenir.

Le maintien de la paix et de la sécurité relève de la responsabilité permanente des Nations Unies. S'il y a rupture de la paix dans une partie du monde, elle ne peut être cautérisée en l'ignorant. Les conflits locaux ou nationaux peuvent toujours menacer la paix et la sécurité régionales et internationales. Les Nations Unies ne peuvent par conséquent se permettre de rejeter les problèmes graves à l'arrière-plan ni de les mettre sur pilote automatique : ce type de gestion de crise passive constitue non seulement une

trahison du mandat même des Nations Unies, mais risque de mener à des conflits et à des luttes beaucoup plus sanglantes et coûteuses. Les Nations Unies ne devraient pas suspendre leurs propres mécanismes de bons offices, d'arbitrage ou de médiation lorsque la crise a cessé d'être sous la lumière des projecteurs. Le Conseil de sécurité et le dispositif élaboré des Nations Unies devraient donc garder un intérêt durable à l'égard des différends qui s'éternisent et s'enveniment.

L'implosion de la Somalie a nui gravement à son économie et à son administration. Les Somaliens eux-mêmes doivent guérir les meurtrissures de la guerre civile, mais avec l'assistance de la communauté internationale. Nous ne devons pas abandonner les États qui ont des problèmes internes graves comme des États en faillite; ils ont besoin de notre soutien continu jusqu'à ce qu'ils deviennent à nouveau pleinement opérationnels.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Pakistan des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Abu-Nimah (Jordanie) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de commencer la déclaration que je fais au nom du Groupe des États arabes — que j'ai l'honneur de présider ce mois-ci — en vous adressant nos sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je voudrais souligner que votre vaste expérience et vos grandes compétences politiques seront déterminants pour le succès des travaux et des délibérations du Conseil.

Je voudrais également remercier et féliciter votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Madeleine Albright, Représentant permanent des États-Unis d'Amérique, pour sa présidence réussie du Conseil le mois dernier.

Monsieur le Président, les États arabes ont accueilli avec satisfaction et une immense gratitude votre décision de convoquer une séance du Conseil à participation non limitée en vue d'explorer les moyens de trouver une solution à la situation tragique en Somalie, et lui ont donné leur appui; ils se félicitent également des efforts énergiques déployés par le Conseil s'agissant du problème somalien et des nombreuses résolutions qu'il a adoptées sur la question.

Comme nous le savons tous, la tragédie de la Somalie, dans ses aspects politiques autant qu'humanitaires, continue de tourmenter cet État Membre : il ne fait aucun doute que les efforts des Nations Unies, représentées par le Conseil, du Secrétaire général, et en particulier de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) — établie par le Conseil au titre de sa résolution 794 (1992) — ont créé l'environnement favorable qui convenait pour faciliter et assurer le succès de l'assistance humanitaire en Somalie.

Cette assistance humanitaire, en dépit du fait qu'elle ne soit que de nature humanitaire, a permis dans une certaine mesure de prévenir une détérioration de la situation sociale sécuritaire en Somalie, et nous comptons que les Nations Unies, par le biais du Conseil, fera le reste en trouvant les moyens de parvenir à un règlement politique qui rétablira la paix et la sécurité en Somalie et pour son peuple, qui n'a connu dans sa vie que des souffrances et tragédie sur tragédie.

Nous estimons que ce sont le peuple somalien, ses dirigeants, ses factions et ses représentants qui sont principalement responsables en fin de compte du succès de la réconciliation nationale, de la réalisation d'un règlement politique et du rétablissement de la paix et de la sécurité dans leur pays. Cependant, et malgré la fin du mandat d'ONUSOM II — ce qui ne doit pas empêcher le Conseil de reprendre ses efforts pour essayer de mettre fin à l'impasse —, il faut, dans le cadre de la Charte et dans les limites des instruments à sa disposition et compte tenu du caractère du stade actuel de la situation, que le Conseil aide le peuple somalien à se sortir de ses épreuves extrêmement complexes.

Il ne fait pas de doute que le suivi et la mise en oeuvre de nombreuses clauses des résolutions du Conseil pourraient contribuer aux efforts honorables visant à trouver un terrain commun pour la réconciliation nationale et pour la mobilisation du soutien régional et international à la formation d'une base solide pour un règlement politique durable et complet de la situation en Somalie. Il ne fait également pas de doute que la coordination des efforts des Nations Unies et de ceux de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de la Ligue des États arabes et d'autres organisations régionales et internationales contribuera grandement aux efforts visant à atteindre cet objectif vital.

En m'adressant à vous, Monsieur le Président, et en soumettant la question du peuple somalien et de la Somalie au Conseil, en tant qu'organe responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous espérons que le Conseil n'épargnera aucun effort dans l'exploration des moyens et des contacts possibles avec toutes les parties concernées à l'intérieur et à l'extérieur de

la Somalie, afin d'empêcher une nouvelle détérioration de la situation et de contribuer à un règlement qui garantira l'unité de la Somalie ainsi que la paix et la stabilité de son peuple.

Nous affirmons la nécessité de préserver un environnement propice à la poursuite des activités humanitaires et de ne pas permettre l'exploitation d'un quelconque vide résultant du retrait des forces internationales. Nous affirmons également l'importance d'une application stricte et ininterrompue de l'embargo sur la fourniture d'armes à la Somalie au titre de la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité. Je dois également appuyer les propositions avancées au cours de la discussion par certaines délégations et appelant le Conseil à dépêcher une mission d'enquête en Somalie en vue de suggérer des propositions et des recommandations définitives visant à régler la situation.

Je voudrais, pour conclure ma déclaration, réaffirmer que nous apprécions les grands efforts et le rôle honorable du Secrétaire général. Il serait également approprié de lui demander de dépêcher un représentant spécial qui examinerait les vues des diverses parties et ce qu'elles sont disposées à faire. Ce serait un moyen efficace de trouver des options qui pourraient servir à l'avenir de point de départ au Conseil dans l'importante tâche politique du règlement de la question de la Somalie.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Jordanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sengwe (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars. J'aimerais également féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Madeleine Albright, des États-Unis, pour le grand intérêt qu'elle a manifesté au sujet des questions africaines pendant sa présidence du Conseil.

Votre attachement personnel, Monsieur le Président, et celui du peuple frère voisin de votre pays, le Botswana, à la cause du développement, de la paix et de la stabilité en Afrique est bien connu dans notre région d'Afrique australe, notamment de ceux qui ont eu le privilège de faire un bout de chemin en votre compagnie. Nous ne sommes donc pas surpris que votre conscience sensible vous enjoigne d'exhumer l'appel au secours du peuple somalien, enterré délibérément par négligence et en connivence, et de lui donner une nouvelle chance.

La délégation du Zimbabwe est reconnaissante au Secrétaire général des efforts qu'il fait pour tenir le Conseil informé de la triste situation en Somalie. Tout en nous félicitant de l'intention du Secrétaire général de maintenir le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, nous demandons que des mesures soient prises pour installer ce bureau à Mogadishu. Nous sommes persuadés qu'une présence politique de notre organe global en Somalie contribuera à rétablir des bons offices qui pourraient déclencher la reprise d'un processus de consultation et de négociation incluant toutes les factions et destiné à parvenir à la réconciliation nationale et largement représentatif de la création d'un gouvernement national.

Le Zimbabwe rend hommage au dévouement et à la détermination des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des autres organismes humanitaires internationaux dans leurs vaillants efforts pour aider le peuple somalien. Nous les encourageons à persévérer en Somalie dans leurs efforts les plus fructueux afin d'empêcher que ne se répète la situation humanitaire grave qui a prévalu dans le pays avant le déploiement d'ONUSOM en 1992. Il est regrettable que l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie demeure dangereusement risqué, et que ses bienfaits continueront d'être inaccessibles pour certaines communautés démunies de ce pays, tant que le conflit ne sera pas résolu. Le peuple somalien et ceux qui continuent au risque de leur vie d'acheminer l'aide d'urgence à ce pays déchiré par la guerre ne doivent pas être abandonnés.

Nous encourageons donc le Secrétaire général à poursuivre une diplomatie tranquille en Somalie, en concertation avec l'Organisation de l'unité africaine et les États voisins, afin d'essayer de déterminer de quelle façon la communauté internationale pourrait apporter une aide active au peuple somalien. La complexité ou la simplicité de la question ne doivent pas déterminer si le peuple somalien recevra ou non une assistance; pas plus qu'on ne doit juger de manière expéditive s'il en est digne ou non. Quelle que puisse être l'évaluation du pour et du contre dans cette affaire, le peuple somalien a autant besoin d'aide que le peuple de Bosnie-Herzégovine.

Si l'Organisation des Nations Unies veut maintenir son image et sa crédibilité, elle doit éviter toute apparence d'appliquer «deux poids deux mesures». Il ne faut jamais créer l'impression que ceux des États Membres qui détiennent solidement le pouvoir politique et d'autres ressources inciteront notre organisation mondiale à ne s'impliquer

sérieusement que dans les conflits auxquels eux-mêmes sont inextricablement liés soit par affinité avec ceux qui en sont victimes soit du fait d'une proximité physique ou géographique avec ces conflits.

Tout en appelant les Nations Unies à contribuer à la promotion du dialogue et de la réconciliation en Somalie, nous sommes conscients que notre organisation ne peut imposer la paix à ce pays, ni d'ailleurs à aucun autre. Nous savons que c'est au peuple somalien qu'incombe la responsabilité ultime d'assurer le retour de la paix dans son pays. Nous réitérons donc notre appel au peuple somalien, notamment à ses dirigeants et ses parties politiques, à poursuivre et établir un dialogue cohérent et durable orienté vers une solution politique durable.

Je ne peux terminer ma déclaration sans en appeler à la fraternité de l'humanité et à l'esprit de village mondial que S. E. le Président Robert Mugabe, de la République du Zimbabwe, a invoqués dans sa déclaration à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Le peuple somalien doit savoir que le conflit dans ce pays nous maintient tous dans la pauvreté et l'insécurité. Cette situation affecte non seulement son pays mais tous ses voisins dans ce village mondial. Les Somaliens ont une responsabilité à l'égard d'eux-mêmes et du reste du monde. Pour sa part, la communauté internationale doit comprendre que le conflit en Somalie constitue une menace à la paix et à la sécurité. Il entraîne la mort et la destruction et jette sur les routes des réfugiés dont nous devons nous occuper. Il affecte l'économie mondiale et détruit notre environnement. L'ONU ne doit faire que ce qu'elle est chargée de faire par notre village mondial : maintenir la paix et la sécurité dans le monde.

Lorsque l'histoire jugera cette génération, il se pourrait que la Somalie, le Rwanda et d'autres comme eux parlent plus fort que tous les autres témoins.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Zimbabwe des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Ouganda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mukasa-Ssali (Ouganda) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, d'emblée, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois et d'exprimer notre gratitude à votre prédécesseur.

La déclaration du Président du Conseil de sécurité, en date du 24 janvier 1996, reflète les principales préoccupations et opinions de ma délégation, étant donné le fait tragique qu'en dépit des efforts soutenus de la communauté internationale pour parvenir à une situation globale de sécurité et de paix en Somalie, cet objectif n'a toujours pas été atteint.

L'Ouganda appuie l'intégrité territoriale de la Somalie et a participé à diverses tentatives de parvenir à un règlement pacifique de ce conflit — quoique interne — par le biais de négociations. Il est donc regrettable que la situation en Somalie depuis le retrait de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) soit encore tellement imprévisible qu'elle est caractérisée par des troubles, l'instabilité et le désordre.

Le Gouvernement ougandais ne reconnaît à aucune faction le droit de prétendre être un gouvernement en Somalie et, en Ouganda, nous soutenons tous les efforts, internationaux et régionaux, visant à promouvoir la réconciliation nationale en Somalie, y compris ceux déployés sous les auspices de l'OUA, par l'entremise de la déclaration en date du 19 décembre 1995 de l'Organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits.

Ma délégation continue d'être révoltée par le banditisme qui sévit en Somalie sous forme d'enlèvements et de meurtres aveugles de personnels d'organisations humanitaires internationales. Nous sommes également préoccupés par les conséquences de la fermeture du port et de l'aéroport de Mogadishu, et en particulier des effets que cela a eus sur l'acheminement de l'aide humanitaire et de l'aide d'urgence, en particulier sur la vaccination et les autres mesures visant à enrayer les épidémies.

L'Ouganda est également préoccupé par les activités de certaines entités privées étrangères qui encouragent l'introduction d'armes en Somalie. À cet égard, ma délégation soutient l'embargo total sur les livraisons d'armes sur le territoire somalien, conformément à la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité.

Nous voulons nous associer aux autres orateurs qui ont rendu hommage à l'action du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie à Nairobi et demandons son renforcement et son déploiement final à Mogadishu dès que les conditions le permettront. Entre-temps, les dirigeants somaliens doivent sacrifier un peu de leur fierté et saisir cette occasion, en permettant à la communauté internationale de les aider à sortir de cette impasse.

Enfin, ma délégation attend avec impatience le jour où un État somalien uni et pacifique retrouvera sa place au sein de la communauté des nations.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Ouganda des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est l'Observateur permanent de l'Organisation de l'unité africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à qui le Conseil a transmis une invitation, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sy (Organisation de l'unité africaine) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier de votre amabilité et, par votre entremise, de remercier tous les autres membres du Conseil qui ont bien voulu apporter leur appui à la participation de la délégation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Mes remerciements s'adressent également à tous ceux qui ont cherché à tirer cette question de l'oubli.

En effet, la guerre civile qui déchire la Somalie depuis plusieurs années n'a toujours pas trouvé d'issue pacifique, laissant ce pays sans gouvernement central. Les événements survenus ces derniers mois n'ont, de ce point de vue, rien d'encourageant. Dans le nord-est, des combats ont été signalés à l'aéroport d'Hargeisa, au mois d'août, entre différents clans Issa; dans les districts de Zeila et de Lughaya en juillet-août, où ils ont conduit à la fermeture de la frontière avec Djibouti; et enfin, dans les villes d'Abdel Kadir et de Jidhi, près de la frontière éthiopienne, que les troupes fidèles à M. I. Egal ont reprises aux milices Issa. Dans le sud, les partisans du général Aidid se sont opposés aux miliciens de la Rahaweyn Resistance Army à Baidoa et dans ses environs, et à ceux d'Ali Mahdi et d'Osman Atto à Mogadishu.

L'on sait qu'au cours de ces dernières années, près de 600 000 Somaliens ont dû trouver refuge dans les pays voisins, cependant qu'à l'intérieur même de la Somalie, l'on compte un demi-million de personnes déplacées. Consécutivement aux combats qui ont eu lieu dans le nord-est et à l'augmentation du coût de la vie, des mouvements de population ont été relevés en direction tant de Djibouti que de l'Éthiopie. Il convient par ailleurs de signaler que plus de 400 personnes, pour l'essentiel des Somaliens du Sud, sont arrivées à Bossasso, dans le nord du pays, après leur expulsion du Yémen le 29 août dernier. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont prêté assistance à ce groupe, qui comprend un nombre relativement important d'enfants non accompagnés.

Dans ce contexte, l'on ne peut que se féliciter de la poursuite des opérations de rapatriement des réfugiés somaliens installés au Kenya : 3 588 d'entre eux, regroupés dans le camp de Marafa, sont retournés dans la région du Bas-Juba et 2 934 autres ont quitté le camp de Dadaab dans la région du Moyen-Juba. Notons qu'au cours des derniers 18 mois, le HCR a aidé au rapatriement de près de 100 000 réfugiés somaliens et espère en transporter 20 000 autres par air, terre et mer avant la fin de l'année 1996.

Mais bien entendu, cela n'est qu'une partie des problèmes. Au cours de sa soixante-troisième session, le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a examiné cette question.

Tout d'abord, il a exprimé sa gratitude à S. E. M. Ato Meles Zenawi, Premier Ministre de l'Éthiopie et Président en exercice de l'OUA, qui a lui aussi un mandat spécial, et s'est déclaré préoccupé devant la situation en Somalie et l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations visant à relancer le processus de réconciliation nationale et à mettre en place une autorité nationale à large base. Aussi le Conseil des ministres lance-t-il un appel aux factions somaliennes pour qu'elles s'abstiennent de toute activité susceptible de plonger le pays dans une situation de guerre généralisée.

Il exhorte surtout les dirigeants somaliens à agir d'urgence et à promouvoir le dialogue en vue de la mise en place d'une autorité nationale à large base pour la réalisation de la réconciliation nationale. Le Conseil a également décidé que la Mission tripartite entreprendrait une autre visite en Somalie afin de maintenir les contacts directs avec les diverses factions somaliennes et d'évaluer la situation sur le terrain.

La situation humanitaire demeure une source de préoccupation. De sévères pénuries de denrées alimentaires ont été rapportées dans ce pays, particulièrement dans la région de Basi, qui a été frappée par une terrible sécheresse.

L'OUA souhaite profiter de l'occasion pour lancer un appel aux États Membres et à la communauté internationale pour qu'ils fournissent une assistance humanitaire face à l'aggravation de la situation humanitaire. En effet, la situation est grave, plus grave qu'on ne voudrait le laisser entendre.

Nous lançons donc un appel à la communauté internationale pour voir comment elle pourrait venir en aide à la Somalie. Ce pays le mérite, et c'est le lieu d'appuyer les propositions présentées par la Tunisie et par l'Éthiopie. C'est le lieu aussi de réaffirmer notre soutien à l'établissement d'une représentation permanente des Nations Unies, car nous croyons que c'est un impératif.

Nous sommes sûrs d'être entendus.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie l'Observateur permanent de l'Organisation de l'unité africaine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Rwanda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Bakuramutsa (Rwanda) : Ma délégation est solidaire de la déclaration du Président du Groupe des États d'Afrique, dont le Rwanda est membre.

Ma délégation voudrait remercier le Secrétaire général pour son rapport sur la situation en Somalie.

Bien que ce rapport me paraît être un rapport de routine, il a au moins la qualité de nous rappeler que la Somalie existe et que ses problèmes sont toujours présents.

Nous voudrions féliciter les Somaliens et les différents responsables somaliens des efforts qu'ils ont fournis pour essayer de trouver un terrain d'entente pour former un gouvernement national, et nous saluons également les efforts diplomatiques que les dirigeants ont déployés en Afrique.

Nous voudrions féliciter aussi l'Organisation de la Conférence islamique, qui a pris l'initiative de réunir les différents dirigeants en septembre 1995 pour stimuler la mise en application des accords de Nairobi.

Je voudrais féliciter l'OUA des efforts faits et des initiatives prises pour faciliter l'entente entre les factions somaliennes. Il en est de même pour la Ligue des États arabes.

Nos encouragements s'adressent aux organisations humanitaires des institutions spécialisées des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et autres, pour les sacrifices qu'elles font pour le peuple somalien.

Au moment où nous parlons de la Somalie, il y a à peine quelques heures nous parlions avec pompe, satellites à l'appui, des programmes de développement en Afrique. Cela nous a fait oublier pour un moment la vraie réalité de l'Afrique et ses problèmes, qui eux ne trompent pas, car il y a des milliers de gens qui les vivent chaque jour.

En effet, il faut se rappeler que la Somalie n'est pas un cas isolé en Afrique; il y a encore le Rwanda, le Burundi, le Libéria, la Sierra Leone et d'autres. Le mal qui ronge ces pays n'est pas tellement différent. C'est devenu un commun dénominateur pour la plupart des pays africains.

C'est pourquoi ma délégation souhaite que ce débat public sur la Somalie ne serve pas à donner une autosatisfaction à ceux qui y participent, mais puisse aboutir à une réflexion, aussi bien pour le Conseil de sécurité que pour le Secrétariat de cette organisation, les Somaliens et tous les Africains victimes d'une situation que souvent ils ne maîtrisent pas.

Ma délégation voudrait aussi dénoncer une attitude minimaliste, qui est de plus en plus courante dans cette organisation, consistant à laisser tomber les pays Membres qui connaissent des difficultés. Nous l'avons très bien observé en Somalie, nous l'avons vu au Rwanda, et en quelque sorte au Libéria.

Tout le monde sait que le retrait des forces des Nations Unies de Somalie a contribué à faciliter le chaos; le génocide au Rwanda n'a été possible que par le retrait de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR). Et pourtant, la même organisation est prête à intervenir ailleurs, dans les pays ayant les mêmes problèmes, à un degré moindre.

L'expérience a prouvé que les pays victimes de l'abandon, finissent dans des catastrophes dont ils auront du mal à se remettre. Tandis qu'à la longue, l'absence ou la négligence dans les prises de positions politiques adéquates, et la faiblesse de la diplomatie préventive, que cette organisation a pourtant tant prônée, finissent par coûter très cher à l'Organisation et à la communauté internationale quant il s'agit de réparer les dégâts de cette mauvaise politique. L'Organisation portera les responsabilités de sa gestion devant l'histoire, en particulier vis-à-vis des pays africains qui, malgré les déclarations officielles, restent négligés.

En ce qui concerne la Somalie, il appartient aux Somaliens de trouver une solution à leurs problèmes. Tout au long de ce rapport, on voit des évidences de cet effort visant à reconstituer un gouvernement. Il est également vrai

que pour pouvoir se rassembler, les parties ont exprimé le désir d'avoir un facilitateur, de disposer de moyens et d'avoir un forum. Les dirigeants somaliens sont prêts au dialogue et ils ont exprimé le souhait de l'avoir.

En plus, ces mêmes dirigeants somaliens ont demandé aux Nations Unies de continuer à jouer le rôle de facilitateur et de médiateur.

Quel est l'intérêt pour la Somalie d'avoir toute une série de bureaux des Nations Unies pour la Somalie au Kenya, dont il est difficile de prouver l'efficacité?

Tous les bureaux des Nations Unies ont préféré s'installer à Nairobi, tels le PNUD, le Bureau des Nations Unies pour la Somalie, et ainsi de suite.

Ma délégation est convaincue que l'installation du Bureau dit «politique» pour la Somalie à Nairobi n'est ni utile pour les Somaliens ni pour les institutions de l'ONU qui opèrent en Somalie. En lisant le dernier rapport du Secrétaire général sur la Somalie, on ne trouve aucune initiative significative prise par ce bureau au cours de l'année 1995.

En dépouillant la Somalie de la présence de la communauté internationale des Nations Unies à Mogadishu, on a envoyé un message clair aux différentes tendances d'aller de l'avant dans le chaos. Les Somaliens et leurs dirigeants ont besoin de temps pour dépasser leurs conflits, pour panser les blessures et rapprocher les points de vue.

Nous reconnaissons l'importance de la sécurité pour le personnel des Nations Unies, mais nous attachons aussi une grande importance à la participation des intéressés — dans ce cas-ci les Somaliens — aux décisions et recommandations qui concernent leur avenir.

Et pourtant, les dirigeants somaliens ont exprimé la demande de réinstallation du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie à Mogadishu.

C'est pourquoi ma délégation souhaite vivement que cet appel légitime soit entendu et satisfait. Le cas de la Somalie, pays Membre de cette organisation, doit être examiné avec beaucoup d'attention. Cette attention doit être encore plus importante, en fonction des problèmes du pays.

Pour terminer, ma délégation voudrait faire appel au Conseil de sécurité et au Secrétariat pour qu'ils donnent une occasion aux Somaliens eux-mêmes de trouver une solution à leurs problèmes. Le Conseil devrait reprendre contact avec les divers dirigeants somaliens, et les écouter sans préjugés. Le Conseil devrait les aider à créer une instance pour faciliter un dialogue entre les divers dirigeants, comme ils l'ont exprimé, et l'aide humanitaire devrait être poursuivie, tout en tenant compte du fait que la solution politique est la plus importante.

Il n'y a pas d'autres orateurs sur ma liste. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 17 h 20.